

Premier rapport

de la

Banque Nationale Suisse

Du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908.

Berne, le 27 mars 1909.

**A l'Assemblée générale
des actionnaires de la Banque Nationale Suisse.**

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse a approuvé dans sa séance du 6 mars 1909, sur la proposition du Comité de banque, le rapport suivant présenté par la Direction générale sur l'exercice du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 40, 2^e al., de la loi sur la Banque, la commission de contrôle a déposé son rapport en date du 13 mars 1909. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par les art. 26, 1^{er} al., et 65, 3^e al., a eu lieu le 27 mars 1909.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes de ce premier exercice et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, suivant les résolutions formulées à la page 29.

Avec considération distinguée

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque:

Hirter.

Un membre de la Direction générale:

Kundert.

Rapport

de la

Banque Nationale Suisse sur le premier exercice,

du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908.

—1881—

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion au cours de ce premier exercice, et de vous soumettre le bilan et le compte de profits et pertes de notre établissement arrêtés au 31 décembre 1908, ainsi que nos propositions pour la répartition du bénéfice net.

Le rapport s'étend sur une période d'affaires d'une année et demie, le Conseil de banque ayant, avec l'approbation du Conseil fédéral, décidé dans sa séance du 21 décembre 1907 que le premier règlement de comptes aurait lieu le 31 décembre 1908.

I. Travaux d'organisation.

C'est par arrêté du 16 janvier 1906 que le Conseil fédéral décréta l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse, du 6 octobre 1905. Le Département fédéral des finances fut chargé de l'exécution des travaux préliminaires d'organisation.

Le Conseil fédéral a adressé le 9 février 1906, aux cantons et aux banques jouissant du droit d'émission de billets conformément à la loi relative à l'émission et au remboursement de billets de banque du 9 mars 1881, une circulaire les invitant à informer le Département fédéral des finances, jusqu'au 25 mars 1906, si et dans quelle mesure ils entendaient participer à la constitution du fonds-capital de la Banque. Le Département avisa ensuite les cantons, en date du 12 février 1906, qu'un syndicat formé par plusieurs banques cantonales était prêt à leur avancer les fonds nécessaires au premier versement

Constitution
du capital.

de 50 % sur les actions, au taux de 4 % l'an sans aucuns frais ni commission. Aucun canton n'eut besoin de recourir à cette offre obligeante.

Après avoir constaté, sur la base des déclarations reçues, que le 60 % du fonds-capital, soit frs. 30 000 000, réservé par la loi aux cantons et aux banques d'émission, avait été entièrement souscrit par les intéressés, le Conseil fédéral mit en souscription publique, du 5 au 9 juin 1906, le 40 % restant du capital soit frs. 20 000 000. Cette souscription eut lieu avec le concours de 194 maisons de banque suisses, qui s'étaient déclarées prêtes à fonctionner comme domiciles de souscription sans bonification de commission. Pour assurer dans tous les cas la souscription du capital entier, le Département des finances conclut avec un consortium de 13 banques suisses une convention suivant laquelle ces banques s'engageaient à prendre aux conditions du prospectus, sans bonification de frais ni commission, toutes les actions qui n'auraient pas été acquises en souscription publique, ou dont la souscription ne pourrait pas être acceptée pour un motif quelconque.

Le nombre des souscriptions s'éleva à 12 266 et atteignit un montant total de frs. 67 855 000. La répartition des 40 000 actions disponibles eut lieu sur la base d'une échelle établie à cet effet par le Département des finances, et approuvée par le Conseil fédéral. Elle tenait compte dans la plus large mesure des prescriptions du 3^e alinéa de l'article 7 de la loi sur la Banque (« Lors de la répartition des actions, la préférence sera donnée aux petits souscripteurs »). La répartition une fois effectuée, le fonds-capital de la Banque Nationale se trouva divisé, suivant inscription au registre des actionnaires, entre:

3 438	actionnaires possédant chacun	1	action
5 459	»	2	actions
1 749	»	3	»
75	»	4	»
796	»	5	»
337	»	de 6 à 10	»
325	»	de 11 à 25	»
45	»	de 26 à 50	»
8	»	de 51 à 100	»
8	»	de 101 à 200	»
7	»	de 201 à 300	»
8	»	de 301 à 400	»
1	»	plus de 400 actions	
<hr/>			
12 256	actionnaires particuliers possédant ensemble	40 000	actions,
23	cantons	38 764	»
37	banques d'émission	21 236	»
<hr/>			
12 316	actionnaires	possédant ensemble	100 000 actions

Versements sur le
fonds-capital.

Le Département fédéral des finances fixa au 20 % du montant nominal des actions le montant du premier versement, qui devait être effectué d'après la loi avant la convocation de la première assemblée générale des actionnaires. Les particuliers durent se libérer de ce versement pour le 10 juillet, les cantons et les banques d'émission pour le 17 juillet 1906. Le Conseil fédéral plaça avec intérêt pour le compte de la Banque Nationale les frs. 10 000 000 versés auprès d'un certain nombre de maisons de banque suisses.

Le second versement de 30 % sur le fonds-capital fut appelé par les autorités de la Banque, avec l'approbation du Conseil fédéral, pour la date du 21 mai 1907.

Le Conseil fédéral a procédé le 18 juillet 1906 à la nomination du président et du vice-président du Conseil de banque, conformément aux art. 45 et 80 de la loi sur la Banque. Nomination des
autorités de la Banque.
Présidence.

L'assemblée générale constitutive des actionnaires eut lieu le 23 août 1906, sous la présidence de Monsieur le Conseiller fédéral Comtesse (procès-verbal, voir appendice page 57). Elle nomma en vertu des art. 41 et 54 de la loi sur la Banque, 15 membres du Conseil de banque, ainsi que les 3 membres et les 3 suppléants de la commission de contrôle. Conseil de banque
et commission de
contrôle.

Dans sa séance du 21 septembre 1906, le Conseil fédéral désigna les 23 autres membres du Conseil de banque, conformément à l'art. 45 de la loi sur la Banque.

Le Conseil de banque se réunit en première séance le 27 septembre 1906. Il nomma le Comité de banque au cours de cette séance; le président et le vice-président du Conseil faisant partie de par la loi du Comité de banque, la nomination des 5 autres membres et des 3 membres suppléants du Comité incombait au Conseil. Comité de banque.

Le Comité de banque est entré de suite en fonctions, conformément à l'art. 82 de la loi sur la Banque. Il a présenté en premier lieu au Conseil de banque et au Conseil fédéral des propositions en vue de la nomination de la Direction générale et des Directions locales.

Au commencement de l'année 1907, le Conseil fédéral, suivant les propositions du Conseil de banque, a nommé les membres de la Direction générale. Il a désigné le 5 février le président et le vice-président, le 12 mars le troisième membre de la Direction générale. Direction générale.

Les comités locaux devant d'après la loi émettre leur avis pour la nomination des directions locales, il fallut procéder premièrement à la nomination de ces organes. Comités locaux.

Le Conseil de banque a nommé le 16 février 1907 les comités locaux des succursales de Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Zurich, dans sa séance du 15 juin de la même année ceux de Neuchâtel et Lausanne, et dans celle du 21 septembre 1907 le Comité local de Lucerne.

La nomination des directions locales par le Conseil fédéral eut lieu également conformément aux propositions du Conseil de banque. Les directeurs des succursales de Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Zurich furent nommés le 12 mars, les sous-directeurs de ces succursales le 30 avril, et la direction locale de Neuchâtel le 6 août 1907. La direction locale de Berne dut être constituée à nouveau au cours de l'année 1907, par suite du décès du directeur de cette succursale; le Conseil fédéral procéda aux nominations le 29 novembre sur la proposition du Conseil de banque. Les directions locales de Lucerne et de Lausanne furent nommées les 30 mars et 8 août 1908. Directions locales.

L'annexe n° 3, page 38, indique les noms des membres des autorités de la Banque, de la Direction générale et des Directions locales, ainsi que ceux des fondés de pouvoirs et des mandataires commerciaux.

Il était urgent d'assurer à la Banque les locaux nécessaires. Cette tâche fut sensiblement facilitée par le fait que sur quatre des places pour lesquelles l'établissement

d'une succursale de la Banque Nationale avait été prévu, les banques d'émission à opérations restreintes qui y étaient établies, et qui renoncèrent à leur droit d'émission de billets soit de suite, soit quelques mois après l'ouverture des guichets de la Banque, cédèrent leurs bâtiments à la Banque Nationale. Celle-ci put reprendre la majeure partie du personnel de ces banques.

Dans le but d'installer ses succursales, ainsi que le I^{er} et le III^e Département de la Direction générale à Zurich, la Banque a acquis: à Bâle, le bâtiment de la Banque de Bâle; à Genève, celui de la Banque du Commerce de Genève; à Neuchâtel, celui de la Banque Commerciale Neuchâteloise; à St-Gall, celui de la Banque de St-Gall; à Zurich, celui de la Banque de Zurich.

A Berne, Lausanne et Lucerne, la Banque est locataire des bureaux qu'elle occupe actuellement. Elle a loué: à Berne pour le II^e Département de la Direction générale et pour la succursale, l'ancien bâtiment de la Banque Cantonale de Berne, aujourd'hui propriété de la Confédération; à Lausanne, des locaux dans une nouvelle construction, à l'Avenue Ruchonnet; à Lucerne enfin, elle a installé sa succursale à la Hirschmattstrasse (Pilatushof). A Berne et à Lausanne, la Banque a acheté du terrain pour bâtir.

**Organisation
intérieure.**

Avant l'ouverture des guichets de la Banque, il était nécessaire d'établir un certain nombre de règlements qui devaient être soumis, les uns à l'approbation de l'Assemblée fédérale, les autres à l'approbation du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral émit le 25 septembre 1906 l'ordonnance concernant la répartition des affaires de la Banque Nationale Suisse, qui fut approuvée en date des 13/19 novembre 1906 par l'Assemblée fédérale. Cette autorité sanctionna également les 14/18 décembre 1906 le règlement concernant le minimum et le maximum des traitements des fonctionnaires et employés, établi par le Conseil de banque et approuvé par le Conseil fédéral dans sa séance du 4 décembre de la même année.

Il restait à élaborer les règlements prévus par l'art. 63 de la loi sur la Banque, fixant les compétences des autorités de la Banque et leurs rapports réciproques. Le Conseil de banque étudia les projets du Comité de banque au cours de nombreuses séances qui eurent lieu de décembre 1906 à mai 1907. Par arrêté du 25 octobre 1907, le Conseil fédéral a donné à ces règlements, ainsi qu'à diverses ordonnances exécutives du Comité de banque, l'approbation réservée par la loi.

**Ouverture des
guichets de la Banque.**

Le 20 juin 1907, la Banque a ouvert ses guichets à Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Zurich.

**Ouverture
d'autres succursales.**

La succursale de Neuchâtel, avec agence à La Chaux-de-Fonds, a suivi le 20 septembre 1907, la succursale de Lucerne le 20 juillet 1908, et celle de Lausanne le 26 octobre 1908.

**Ouverture
des agences.**

Les gouvernements de 10 cantons ont fait usage, jusqu'à fin 1908, des droits conférés par l'art. 4, al. 3 et 4 de la loi, aux cantons ne possédant pas de succursale, en demandant qu'il soit établi une agence sur leur territoire, et que cette agence soit confiée à leur banque cantonale. Les agences suivantes ont été ouvertes au cours de l'année 1908:

le 1^{er} mai, l'agence d'Aarau, à la Banque d'Argovie,
 le 4 mai, l'agence de Fribourg, à la Banque de l'Etat de Fribourg,
 le 14 mai, l'agence de Coire, à la Graubündner Kantonalbank,
 le 25 mai, l'agence de Soleure, à la Solothurner Kantonalbank,
 le 5 juin, l'agence de Weinfelden, à la Thurgauische Kantonalbank,
 le 5 septembre, l'agence d'Altdorf, à la Ersparniskasse des Kantons Uri,
 le 10 septembre, l'agence de Schwyz, à la Kantonalbank Schwyz,
 le 16 septembre, l'agence de Bellinzone, à la Banca Cantonale Ticinese,
 le 21 septembre, l'agence de Lugano, à la Banca della Svizzera Italiana,
 le 3 novembre, l'agence de Sion, à la Caisse Hypothécaire [et d'Epargne du
 Canton du Valais.

L'ouverture d'une agence à Herisau, confiée à l'Appenzell-Ausserrhodische Kantonalbank, aura lieu probablement en mars 1909.

II. Autorités de la Banque.

Nous avons le pénible devoir de vous informer des pertes éprouvées par l'Administration de la Banque au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Membres du Conseil
de banque décédés.

Monsieur J. W. Vigier, conseiller national, est décédé le 18 juillet 1908 à Soleure après une longue maladie. Au cours des discussions parlementaires relatives à la loi sur la Banque, le défunt avait fait preuve d'un vif intérêt pour la création d'une banque centrale d'émission; il prit part et collabora, malgré un état de santé déjà affaibli, aux nombreuses séances tenues par le Conseil durant la période d'organisation de l'année 1907. La Banque Nationale perd en Monsieur Vigier un ami sûr et dévoué.

Monsieur A. Scherb, conseiller aux Etats, de Bischofszell, nous a été enlevé le 18 septembre 1908. En sa qualité de membre de la commission du Conseil des Etats, Monsieur Scherb participa avec une grande activité à l'élaboration du premier projet de loi relative à une banque de la Confédération. Il lutta résolument en faveur de la loi pendant la campagne référendaire 1896/97. Il fit ensuite partie de la commission du Conseil des Etats chargée d'étudier le second projet de loi sur la Banque. Rapporteur de la commission, lors des délibérations relatives au dernier projet, il contribua pour beaucoup, grâce à une interprétation claire et approfondie du sujet, à l'aplanissement des difficultés et à l'adoption définitive de la loi. Monsieur le Conseiller aux Etats Scherb fut l'un des premiers membres du Conseil de banque nommé par la première assemblée générale de la Banque Nationale. Cette nomination était la conséquence naturelle des services rendus, et montrait la grande confiance dont le défunt jouissait dans le cercle des actionnaires de la nouvelle banque centrale d'émission suisse. Comme membre du Conseil de banque, Monsieur Scherb a assisté avec un intérêt infatigable aux nombreuses séances qui eurent lieu pendant les années 1906—1908. Il a collaboré avec ardeur à l'organisation de notre établissement en faisant toujours bénéficier la Banque Nationale de sa grande compétence en la matière et de son expérience.

La mémoire de ces hommes distingués, ainsi que les services qu'ils ont rendus à notre établissement restent inoubliables.

Monsieur le colonel Köchlin, à Bâle, s'est vu, à notre grand regret, obligé de déposer son mandat de membre du Conseil de banque à la fin de l'année 1907. Dans sa séance du 10 janvier 1908, le Conseil fédéral a nommé à sa place Monsieur le Dr C. F. W. Burckhardt, à Bâle. Nous exprimons ici à Monsieur le colonel Köchlin nos sincères remerciements pour sa précieuse collaboration à l'organisation de notre établissement national.

Nominations.

Vous êtes invités à nommer deux nouveaux membres du Conseil de banque en remplacement de MM. Vigier et Scherb.

Vous aurez également à nommer à nouveau la commission de contrôle, dont les membres actuels sont rééligibles ainsi que leurs suppléants.

III. Personnel.

Personnel.

La Banque Nationale avait à son service au 31 décembre 1908, 218 personnes, dont :

à la Direction générale: 3 membres de la Direction générale
 2 sous-directeurs
 14 fondés de pouvoirs et mandataires commerciaux
 39 employés définitivement engagés
 6 employés provisoires

64

aux succursales: 8 directeurs
 8 sous-directeurs
 37 fondés de pouvoirs et mandataires commerciaux
 91 employés définitivement engagés
 10 employés provisoires

154

Le conseil de banque a prévu dans le budget des dépenses d'administration pour l'année 1908 une somme de frs. 20 000. — à affecter aux institutions de prévoyance en faveur du personnel. L'organisation de ces institutions n'ayant pu être terminée jusqu'à ce jour, cette somme n'a pas encore trouvé son emploi. Le conseil de banque a également prévu dans le budget de 1909 une nouvelle somme de frs. 20 000. — à employer dans le même but. Les autorités de la Banque feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour terminer l'organisation des institutions de prévoyance au cours de l'année 1909.

IV. Considérations générales.

La brillante période d'affaires qui a commencé dans le monde entier en 1904, et qui a atteint son point culminant au cours de l'année 1906, touchait à sa fin au moment de l'ouverture de la Banque Nationale Suisse. Par suite de l'augmentation du prix de toutes les matières premières et de la main d'œuvre, ainsi que de l'élévation du taux de l'argent, une diminution de la consommation avait succédé à l'activité fébrile du commerce et de l'industrie, et causait un ralentissement général des affaires. La première tâche de notre établissement central a consisté à atténuer les conséquences fâcheuses de ce revirement en Suisse, et à empêcher qu'il ne dégénérât en une crise plus sérieuse. Les autorités de la Banque considérèrent comme le moyen le plus efficace la création d'une forte réserve métallique, qui seule permettrait d'obtenir une plus grande élasticité de la circulation. Le calme observé en Suisse durant la période orageuse d'octobre à décembre 1907 a été la conséquence de cette mesure.

Une dépression générale des affaires s'annonçait pour l'année 1908, aggravée par de sérieuses préoccupations politiques. Presque toutes les industries suisses eurent à souffrir de cet état de choses, et si actuellement on a l'impression que la situation s'est améliorée, cela est dû moins à des résultats réels, qu'aux espérances qui commencent à renaître. Le fait que nos industries, rendues plus résistantes par la période favorable qui a précédé ces temps de crise, ont pu les traverser sans grands dommages doit nous réjouir, car c'est une preuve que nos entreprises commerciales ne s'étaient pas laissées emporter au-delà des bornes d'un optimisme normal, et que la plupart avaient su s'imposer une modération prudente. Il faut ajouter que, malgré la dépression économique, le rendement de l'agriculture a été en général satisfaisant grâce à de belles récoltes, et que cela a contribué à atténuer l'intensité de la crise industrielle.

La Banque a appliqué durant cet exercice les taux d'escompte et d'avances sur nantissement suivants:

					Taux d'escompte	Taux d'avances sur nantissement
du 20 juin	au 14 août	1907	pendant	56 jours	4½ %	5 %
» 15 août	» 6 novembre	1907	»	84 »	5 %	5½ %
» 7 novembre	» 15 janvier	1908	»	70 »	5½ %	6 %
» 16 janvier	» 22 janvier	1908	»	7 »	5 %	5½ %
» 23 janvier	» 19 février	1908	»	28 »	4½ %	5 %
» 20 février	» 18 mars	1908	»	28 »	4 %	4½ %
» 19 mars	» 31 décembre	1908	»	288 »	3½ %	4 %

La moyenne du taux d'escompte en Suisse s'élève, pour 1908 à 3,73 % contre 4,93 % en 1907. Les années 1887—1889 et 1892—1895 seules indiquent une moyenne moins élevée que celle de 1908 dans la période des 20 dernières années.

La Banque s'est toujours efforcée de faire profiter le pays de taux d'escompte aussi réduits que le permettaient les intérêts généraux, nos balances commerciales avec l'étranger, le marché monétaire international, et les cours des changes.

Voici les taux officiels moyens des pays suivants en 1907 et 1908 :

	<u>1907</u>	<u>1908</u>
France	3,46 %	3,04 %
Angleterre	4,92 %	3,00 %
Allemagne	6,03 %	4,75 %
Belgique	4,94 %	3,55 %
Hollande	5,10 %	3,38 %
Autriche	4,89 %	4,24 %
Italie	<u>5,07 %</u>	<u>5,03 %</u>
Moyenne des 7 pays étrangers	4,91 %	3,85 %

Le taux d'escompte officiel en Suisse a donc été en 1907 de 0,02 % au-dessus de la moyenne, en 1908 de 0,12 % au-dessous de la moyenne du taux des pays étrangers désignés ci-dessus. Au cours des années 1904 à 1906, le taux d'escompte suisse avait été en moyenne de $\frac{1}{2}$ % au-dessus des taux étrangers.

Le maximum des taux d'escompte appliqués à l'étranger s'est élevé en 1907 : en France à 4 %, en Angleterre à 7 %, en Allemagne à $7\frac{1}{2}$ %, en Belgique à 6 %, en Hollande à 5 %, en Autriche à 6 % et en Italie à $5\frac{1}{2}$ %. Ces taux représentent entre eux une moyenne de 5,86 %, alors que le taux le plus élevé appliqué en Suisse a été de $5\frac{1}{2}$ %.

Cours des changes.

La moyenne du cours de la demande pour les changes sur l'étranger a été en Suisse :

	<u>1907</u>		<u>1908</u>
pour la France ..	100,13 = 1,300 % ₀₀ au-dessus de la parité		100,07 $\frac{3}{4}$ = 0,775 % ₀₀ au-dessus de la parité
» l'Angleterre	25,22 $\frac{1}{2}$ = 0,140 % ₀₀ » » »		25,15 $\frac{1}{4}$ = 2,736 % ₀₀ au-dessous » » »
» l'Allemagne	123,06 $\frac{1}{4}$ = 3,195 % ₀₀ au-dessous » » »		123,06 $\frac{3}{4}$ = 3,155 % ₀₀ » » »
» la Belgique.	99,86 $\frac{1}{4}$ = 1,375 % ₀₀ » » »		99,82 $\frac{1}{2}$ = 1,750 % ₀₀ » » »
» la Hollande	208,45 = 0,627 % ₀₀ au-dessus » » »		208,08 $\frac{3}{4}$ = 1,112 % ₀₀ » » »
» l'Autriche ..	104,58 $\frac{1}{2}$ = 4,047 % ₀₀ au-dessous » » »		104,72 = 2,761 % ₀₀ » » »
» l'Italie	100,12 $\frac{1}{2}$ = 1,250 % ₀₀ au-dessus » » »		100,04 $\frac{1}{4}$ = 0,425 % ₀₀ au-dessus » » »

Le cours de l'offre du change sur la Suisse à l'étranger a dépassé ainsi la parité, en 1907 de $\frac{3}{4}$ %₀₀, en 1908 de $1\frac{1}{2}$ %₀₀. La moyenne des années 1904—1906 est de 0,721 soit environ $\frac{3}{4}$ %₀₀ au-dessus de la parité.

La Suisse a bénéficié en 1908 de cours spécialement avantageux sur l'étranger, fait d'autant plus favorable que la statistique du commerce indique un chiffre d'importation dépassant d'environ 549 millions le chiffre d'exportation.

V. Opérations de la Banque.

1. Emission des billets.

Emission des billets.
Renonciation de
diverses banques à
leur droit d'émission.

Conformément aux dispositions transitoires de la loi sur la Banque, le retrait des billets des anciennes banques d'émission doit s'effectuer dans un délai de trois ans au plus à partir du jour où la Banque a commencé ses opérations. Les banques sont tenues de livrer à la fin de chaque trimestre, en billets destinés à être détruits, le douzième au moins du montant nominal de leur émission effective au jour de l'ouverture

de la Banque Nationale; la somme doit être complétée en espèces en cas d'insuffisance de billets. La Banque ayant ouvert ses guichets le 20 juin 1907, le retrait des 6 premiers douzièmes a eu lieu les 20 septembre et 20 décembre 1907, et les 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre 1908.

Par suite de la renonciation d'un certain nombre de banques à leur droit d'émission avant le délai fixé par la loi, la circulation des billets des banques d'émission a diminué beaucoup plus rapidement que ne l'avait prévu la loi, et la circulation des billets de la Banque Nationale s'est accrue dans la même proportion.

Tableau chronologique des banques ayant renoncé à leur droit d'émission:

Date de la renonciation	Raison sociale	Émission autorisée au 31 décembre 1906	Émission effective suivant la dernière situation publiée avant le jour de la renonciation
20 juin 1907	Banque de Bâle	frs. 24 000 000	frs. 23 000 000
20 juin 1907	Banque du Commerce de Genève	» 24 000 000	» 24 000 000
1 ^{er} août 1907	Bank in Luzern	» 5 000 000	» 5 000 000
1 ^{er} août 1907	Banca della Svizzera Italiana . .	» 3 000 000	» 2 878 400
20 septembre 1907 .	Banque Commerciale Neuchâteloise	» 8 000 000	» 8 000 000
20 septembre 1907 .	Credito Ticinese	» 2 250 000	» 2 250 000
20 décembre 1907 .	Bank in St. Gallen	» 18 000 000	» 16 210 000
31 décembre 1907 .	Toggenburger Bank	» 1 000 000	» 800 000
2 janvier 1908	Bank in Schaffhausen	» 3 500 000	» 2 900 000
31 janvier 1908 . . .	Thurgauische Hypothekenbank .	» 1 000 000	» 750 000
17 septembre 1908 .	Banca Cantonale Ticinese	» 2 000 000	» 1 210 000
	Total	frs. 91 750 000	frs. 86 998 400

Les dites banques ont remis à la Banque Nationale la couverture du montant de leur circulation à la date de la renonciation, soit: le 40 % (minimum légal) en espèces légales, le solde en espèces, en effets de change ou en titres. La Banque, en revanche, s'est engagée à rembourser leurs billets, qui figurent ainsi dans ses situations et dans ses bilans à l'égal de ses propres billets en circulation.

La circulation de la Banque Nationale se montait le jour de l'ouverture au matin (20 juin 1907) à frs. 44 169 750

Elle s'est élevée :

en moyenne durant l'année 1907	» »	88 866 000
1908	» »	145 870 000
au maximum: en 1907, le 31 décembre	» »	159 220 050
» 1908, » 31 décembre	» »	204 055 550
» minimum: » 1907, » 25 juin	» »	46 997 450
» 1908, » 26 février	» »	119 553 400

La proportion moyenne des diverses coupures, à la date des situations publiées, par rapport à la circulation totale est de :

Billets de:	frs. 1 000	frs. 500	frs. 100	frs. 50
en 1907	4,25 %	5,73 %	54,87 %	35,15 %
» 1908	4,22 %	5,40 %	52,70 %	37,68 %

Annexes
Nos 8 et 9

Circulation des
billets de la Banque
Nationale comparée
à la circulation to-
tale de la Suisse.

Le tableau suivant indique la circulation totale des billets en Suisse, et la part afférente de la Banque Nationale et des banques d'émission d'après les situations des 15 juin 1907, 30 juin 1907, 31 décembre 1907, 30 juin 1908 et 31 décembre 1908.

Dates:	Circulation des billets de la Banque Nationale Suisse	Circulation effective des billets des banques d'émission suisses	Circulation totale de la Suisse
15 juin 1907	—	frs. 235 144 050	frs. 235 144 050
30 juin 1907	frs. 57 646 550	» 190 041 400	» 247 687 950
31 décembre 1907	» 159 220 050	» 129 010 750	» 288 230 800
30 juin 1908	» 146 278 450	» 99 640 300	» 245 918 750
31 décembre 1908	» 204 055 550	» 73 654 350	» 277 709 900

La proportion des billets de la Banque Nationale par rapport à la circulation totale de la Suisse était:

au 30 juin 1907	de 23,27 %
» 31 décembre 1907	» 55,24 %
» 30 juin 1908	» 59,48 %
» 31 décembre 1908	» 73,48 %

Formulaires de
billets.

Comme le temps était trop court pour procéder à la confection d'un nouveau billet avant l'ouverture des guichets de la Banque, il a été imprimé un billet provisoire à l'aide des clichés des billets des banques d'émission. Les études relatives à la création des billets de banque définitifs ont été entreprises de suite; elles sont assez avancées pour permettre d'espérer que les nouveaux billets seront mis en circulation dans le courant de l'année 1910.

2. Encaisse et mouvements de caisse. Couverture métallique des billets.

Caisse et couverture
métallique.
Montants en caisse
et mouvements
de caisse.

Montant en caisse le 19 juin 1907 suivant bilan d'entrée	frs. 26 999 360. —
Au cours de l'année 1907	
il a été versé	frs. 952 367 794. 57
il a été payé	» 867 174 386. 63
Mouvement de caisse	frs. 1 819 542 181. 20
excédent des recettes	» 85 193 407. 94
Solde en caisse au 31 décembre 1907	frs. 112 192 767. 94
Au cours de l'année 1908	
il a été versé	frs. 1 308 478 542. 91
il a été payé	» 1 259 460 417. 08
Mouvement de caisse	frs. 2 567 938 959. 99
excédent des recettes	» 49 018 125. 83
Solde en caisse au 31 décembre 1908	frs. 161 210 893. 77

Moyenne de l'encaisse

en 1907	frs.	89 245 000
» 1908	»	153 220 000
augmentation en 1908	frs.	<u>63 975 000</u>

Détail de l'encaisse au 31 décembre:

	1907	1908
lingots d'or	frs. 11 967 620. 60	frs. 24 537 223. 70
monnaies d'or, suisses et étrangères	» 63 515 808. 75	» 92 943 879. 90
écus	» 5 860 620. —	» 7 227 050. —
monnaies d'appoint	» 132 562. 14	» 303 613. 59
billets des banques d'émission suisses	» 2 486 000. —	» 2 823 000. —
billets étrangers	» 12 742. 30	» 365 242. 25
autres valeurs en caisse	» 2 464. 15	» 21 434. 33
Total suivant bilan	frs. 83 977 817. 94	frs. 128 221 443. 77
plus: propres billets en caisse.....	» 28 214 950. —	» 32 989 450. —
Total	<u>frs. 112 192 767. 94</u>	<u>frs. 161 210 893. 77</u>

La moyenne des divers postes de l'encaisse se répartit comme suit:

	1907	1908
lingots	8,835 %	13,154 %
monnaies d'or, suisses et étrangères	50,017 %	51,288 %
écus	6,785 %	5,265 %
monnaies d'appoint	0,104 %	0,136 %
propres billets.....	25,833 %	26,593 %
billets des banques d'émission suisses	8,368 %	3,277 %
billets étrangers.....	0,052 %	0,263 %
autres valeurs en caisse	0,006 %	0,024 %

Répartition de
l'encaisse.

Le montant de l'encaisse servant de couverture métallique, aux termes de la loi sur la Banque, (espèces légales, or en lingots et monnaies étrangères) s'est élevé: Couverture métal-
liquide des billets.

en moyenne durant l'année 1907.....	à frs.	58 420 000
1908.....	» »	106 419 000
au maximum: en 1907, le 27 décembre	» »	82 731 720
» 1908, » 19 novembre	» »	128 034 717
» minimum: » 1907, » 20 juin.....	» »	33 355 385
» 1908, » 3 janvier.....	» »	81 827 241

Proportion de l'or et des écus dans l'encaisse métallique totale:

Or, en lingots et monnayé:

en moyenne durant l'année 1907.....	frs.	52 158 000
1908.....	»	98 329 000
au maximum: en 1907, le 31 décembre	»	75 483 429
» 1908, » 15 décembre	»	118 215 972
» minimum: » 1907, » 20 juin.....	»	28 755 790
» 1908, » 4 janvier.....	»	75 653 336

Écus:

en moyenne durant l'année 1907	frs.	6 262 000
1908	»	8 090 000
au maximum: en 1907, le 24 octobre	»	9 624 480
» 1908, » 26 août	»	12 391 125
» minimum: » 1907, » 9 septembre	»	3 688 695
» 1908, » 4 avril	»	4 791 065

	<u>1907</u>	<u>1908</u>
circulation moyenne des billets	frs. 88 866 000	frs. 145 870 000
couverture métallique moyenne	» 58 420 000	» 106 419 000
Circulation non-couverte en espèces légales	frs. 30 446 000	frs. 39 451 000

Proportion de la couverture métallique:

moyenne	65,74 %	72,95 %
maximum	80,69 %	91,45 %
minimum	51,09 %	51,97 %

Importations
d'or et d'argent.

La Banque a importé en espèces légales:

	<u>1907</u>	<u>1908</u>	<u>Total</u>
or monnayé	frs. 12 471 840. —	frs. 6 101 030. —	frs. 18 572 870. —
écus	» 23 344 630. —	» 29 967 235. —	» 53 311 865. —
Total	<u>frs. 35 816 470. —</u>	<u>frs. 36 068 265. —</u>	<u>frs. 71 884 735. —</u>

Les frais d'importation de numéraire se sont élevés: en 1907 à frs. 104 217. 10

» 1908 à » 58 180. 35

Total frs. 162 397. 45

3. Lingots d'or. Monnaies et billets étrangers.

Or, monnaies et
billets étrangers.

Lingots d'or.

Du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908 il a été:

acheté	frs.	31 110 216. 62
monnayé	frs.	3 096 084. 75
vendu	»	3 480 117. 10
Solde	frs.	<u>24 534 014. 77</u>

Les lingots d'or en caisse au 31 décembre 1908, calculés à frs. 3 096 le kg. au titre de 900/1000, représentent une valeur de

» 24 537 223. 70

Bénéfice ... frs. 3 208. 93

Monnaies et billets étrangers.

Durant la même période, il a été:

acheté	frs.	12 056 539. 58
vendu	»	9 816 940. 96
Solde	frs.	<u>2 239 598. 62</u>

Valeur aux cours du jour, le 31 décembre 1908

» 2 243 437. 15

Bénéfice ... frs. 3 838. 53

4. Escompte.

A. Effets sur la Suisse:	<u>Effets</u>	<u>Montant</u>	Portefeuille suisse.
Montant en portefeuille le 20 juin 1907 au matin, par suite de la reprise des portefeuilles d'effets de la Banque de Bâle et de la Banque du Commerce de Genève	1 082	frs. 20 726 223. 06	
Escompté au cours de l'année 1907.....	<u>43 690</u>	» 317 727 187. 36	
	44 772	frs. 338 453 410. 42	
Encaissé au cours de l'année 1907.....	<u>37 329</u>	» 260 583 054. 29	
Montant au 31 décembre 1907.....	7 443	frs. 77 870 356. 13	
Escompté au cours de l'année 1908.....	<u>74 749</u>	» 465 201 859. 53	
	82 192	frs. 543 072 215. 66	
Encaissé au cours de l'année 1908.....	<u>74 411</u>	» 479 325 916. 35	
Montant au 31 décembre 1908.....	<u>7 781</u>	<u>frs. 63 746 299. 31</u>	

Annexe N° 10

Le portefeuille suisse s'est élevé:

en moyenne durant l'année 1907.....	à frs. 36 721 000
1908.....	» » 23 961 000
au maximum en 1907, le 31 décembre.....	» » 77 870 356
» 1908, » 3 janvier.....	» » 74 377 971
» minimum » 1907, » 2 septembre.....	» » 15 435 715
» 1908, » 27 août.....	» » 8 116 215

Le montant moyen d'un effet sur la Suisse escompté a été:

en 1907, de frs. 7 272
» 1908, » » 6 224.

La moyenne des jours à courir a été:

en 1907, de 28 jours.
» 1908, » 18 »

B. Effets sur l'Étranger:	<u>Effets</u>	<u>Montant</u>	Portefeuille étranger.
Montant en portefeuille au 20 juin 1907	16	frs. 989 857. 10	
Acheté au cours de l'année 1907.....	<u>3 772</u>	» 124 330 703. 18	
	3 788	frs. 125 320 560. 28	
Sorti au cours de l'année 1907.....	<u>3 040</u>	» 97 637 710. 45	
Montant au 31 décembre 1907.....	748	frs. 27 682 849. 83	
Acheté au cours de l'année 1908.....	<u>11 790</u>	» 310 178 715. 65	
	12 538	frs. 337 861 565. 48	
Sorti au cours de l'année 1908.....	<u>10 704</u>	» 293 180 835. 63	
Montant au 31 décembre 1908.....	<u>1 834</u>	<u>frs. 44 680 729. 85</u>	

Le portefeuille étranger s'est élevé :

en moyenne durant l'année 1907	à frs. 19 041 000
1908	» » 39 046 000
au maximum en 1907, le 31 décembre	» » 27 682 850
» 1908, » 30 novembre	» » 47 179 395
» minimum » 1907, » 26 juin	» » 502 775
» 1908, » 4 janvier	» » 26 102 583

Composition du portefeuille étranger au 31 décembre :

	1907	1908
Angleterre	£ 668 557/4/8	806 473/5/6
France	Frs. 8 855 418. 52	12 740 886. 86
Italie	L. 6 117. —	5 413 522. 11
Belgique	Frs. —. —	5 258. 20
Allemagne	M. 1 601 227. 85	1 135 738. 25
Hollande	Fl. —. —	475 426. 15
Autriche	K. —. —	3 688 991. 08

Mouvement total
de l'escompte.

Détail du mouvement total de l'escompte :

Effets en portefeuille le 20 juin 1907 au matin :

	Effets	Montant
Effets sur la Suisse	1 082	frs. 20 726 223. 06
» » l'Etranger	16	» 989 857. 10
Total	1 098	frs. 21 716 080. 16

Escompté au cours de l'année 1907 :

Effets sur la Suisse	43 690	frs. 317 727 187. 36
» » l'Etranger	3 772	» 124 330 703. 18
Total 1907	47 462	frs. 442 057 890. 54

Escompté au cours de l'année 1908 :

Effets sur la Suisse	74 749	frs. 465 201 859. 53
» » l'Etranger	11 790	» 310 178 715. 65
Total 1908	86 539	frs. 775 380 575. 18

Effets en portefeuille au 31 décembre :

	1907		1908	
	Effets	Montant	Effets	Montant
Effets sur la Suisse ..	7 443	frs. 77 870 356. 13	7 781	frs. 63 746 299. 31
» » l'Etranger	748	» 27 682 849. 83	1 834	» 44 680 729. 85
Total du portefeuille	8 191	frs. 105 553 205. 96	9 615	frs. 108 427 029. 16

Total des effets en portefeuille :

moyenne durant l'année 1907	frs. 55 762 000
1908	» 63 007 000
maximum: en 1907, le 31 décembre	» 105 553 206
» 1908, » 31 décembre	» 108 427 029
minimum: » 1907, » 20 juin	» 19 780 064
» 1908, » 28 juillet	» 47 111 330

Le rendement du portefeuille au cours de ce premier exercice s'élève à frs. 3 536 744. 84, dont frs. 1 976 537. 84 proviennent du portefeuille suisse et frs. 1 560 207. — du portefeuille étranger.

La Banque a escompté du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, 135 099 effets, dont :

		<u>Effets</u>	<u>Montant</u>
ont été protestés	en 1907	144	frs. 248 378. 50
	» 1908	544	» 630 904. 58
sont restés en souffrance.....	» 1907	—	—
	» 1908	—	—

5. Avances sur nantissement.

La Banque a consenti du 20 juin au 31 décembre 1907 :

80 avances pour une somme de	frs. 13 411 149. 23	Avances sur nantissement.
dont il a été remboursé	» 10 695 424. 23	
Montant au 31 décembre 1907	frs. 2 715 725. —	

Au cours de l'année 1908 elle a consenti :

804 avances pour une somme de	» 85 499 853. 61	Annexe N° 11
	frs. 88 215 578. 61	
dont il a été remboursé	» 77 770 398. 11	
Montant au 31 décembre 1908	frs. 10 445 180. 50	

Le nombre des comptes de nantissement ouverts s'élevait le 31 décembre 1907 à 22, le 31 décembre 1908 à 115.

Le total des intérêts encaissés par la Banque a atteint frs. 117 477. 36.

Le montant des avances consenties s'est élevé :

en moyenne durant l'année 1907	à frs. 555 000
1908	» » 2 529 000
au maximum: en 1907, le 31 décembre	» » 2 715 725
1908, le 31 décembre	» » 10 445 180
au minimum: en 1907, le 16 août	» » 72 939
1908, le 25 janvier	» » 244 645

6. Mouvement des comptes de dépôts, notamment des comptes des administrations fédérales.

	Comptes des administrations fédérales.	Autres comptes de dépôts.	Total.	
	frs.	frs.	frs.	
En 1907, les écritures au crédit se sont élevées à	186 373 543. 36	3 627 477. 63	190 001 020. 99	Comptes de dépôts.
» » » » » débit » » » »	180 672 061. 16	3 047 916. 44	183 719 977. 60	
Solde au 31 décembre 1907	5 701 482. 20	579 561. 19	6 281 043. 39	
en 1908, les écritures au crédit se sont élevées à	536 920 201. 08	6 139 004. 59	543 059 205. 67	
	542 621 683. 28	6 718 565. 78	549 340 249. 06	
» » » » » débit » » » »	529 553 233. 71	5 888 166. 69	535 441 400. 40	
Solde au 31 décembre 1908	13 068 449. 57	830 399. 09	13 898 848. 66	

se répartissant comme suit:

Dépôts disponibles à vue ou dans l'espace de 10 jours	frs.	7 961 287. 41
Dépôts à terme	»	5 937 561. 25
	Total	<u>frs. 13 898 848. 66</u>

Le mouvement total a atteint:		<u>en 1907</u>		<u>en 1908</u>
Comptes des administrations fédérales	frs.	367 045 604. 52	frs.	1 119 134 913. 19
Autres comptes de dépôts	»	6 675 394. 07	»	12 027 171. 28
	Total	<u>frs. 373 720 998. 59</u>	frs.	<u>1 131 162 084. 47</u>

Le montant total de l'avoir en comptes de dépôts s'est élevé:		
en moyenne durant l'année 1907	à frs.	10 433 000
1908	» »	11 827 000
au maximum: en 1907, le 23 novembre	» »	17 207 105
1908, » 24 octobre	» »	19 369 328
» minimum: en 1907, » 20 juin	» »	449 580
1908, » 28 février	» »	1 656 265

Le total des intérêts bonifiés se monte à frs. 472 959. 27.

7. Service des virements.

Service des virements.
Mouvement.

A l'ouverture des guichets de la Banque le 20 juin 1907, le nombre des titulaires de comptes de virements était de	259
il s'élevait le 31 décembre 1907 à	477
et a atteint jusqu'au 31 décembre 1908 le chiffre de	795

Annexe N° 12

Du 20 juin au 31 décembre 1907, les écritures	
au crédit se sont élevées à	frs. 2 519 528 215. 66
au débit » » » »	» 2 500 020 300. 77
Mouvement total	frs. 5 019 548 516. 43
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1907	frs. 19 507 914. 89

En 1908, les écritures	
au crédit se sont élevées à	frs. 5 305 868 793. 71
au débit » » » »	» 5 304 245 086. 47
Mouvement total	frs. 10 610 113 880. 18
excédent des écritures au crédit	» 1 623 707. 24
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1908	<u>frs. 21 131 622. 13</u>

Avoir en comptes.

Le montant total de l'avoir en comptes de virements s'est élevé:	
en moyenne durant l'année 1907	à frs. 15 303 000
1908	» » 13 587 000
au maximum en 1907, le 7 novembre	» » 25 849 578
» 1908, » 22 août	» » 24 408 667
» minimum » 1907, » 20 septembre	» » 9 188 586
» 1908, » 10 juillet	» » 8 845 919

Détail des écritures:

Crédit:	Nombre		Montant en 1000 frs.		Répartition du mouvement.
	1907	1908	1907	1908	
versements en espèces	5 739	14 177	162 039	398 455	
compensations	8 079	26 153	507 622	985 002	
virements sur place	26 517	56 441	1 534 587	3 221 637	
virements de place à place	6 592	21 819	315 280	700 775	
Total	<u>46 927</u>	<u>118 590</u>	<u>2 519 528</u>	<u>5 305 869</u>	

La proportion de ces divers postes par rapport au montant total des écritures du crédit s'établit comme suit:

	1907	1908
versements en espèces	6,43 %	7,51 %
compensations	20,15 %	18,56 %
virements sur place	60,91 %	60,72 %
virements de place à place	12,51 %	13,21 %

Débit:	Nombre		Montant en 1000 frs.	
	1907	1908	1907	1908
payements en espèces	11 844	20 042	384 626	678 775
compensations	6 986	21 714	303 000	741 012
virements sur place	26 517	56 441	1 534 587	3 221 637
virements de place à place	6 994	21 165	277 807	662 821
Total	<u>52 341</u>	<u>119 362</u>	<u>2 500 020</u>	<u>5 304 245</u>

soit en proportion du total des écritures au débit:

	1907	1908
payements en espèces	15,39 %	12,80 %
compensations	12,12 %	13,97 %
virements sur place	61,38 %	60,74 %
virements de place à place	11,11 %	12,49 %

Mouvement total:	Nombre		Montant en 1000 frs.	
	1907	1908	1907	1908
versements et payements en espèces	17 583	34 219	546 665	1 077 230
compensations	15 065	47 867	810 622	1 726 014
virements sur place	53 034	112 882	3 069 174	6 443 274
virements de place à place	13 586	42 984	593 087	1 363 596
Total	<u>99 268</u>	<u>237 952</u>	<u>5 019 548</u>	<u>10 610 114</u>

soit en proportion du mouvement total:

	1907	1908
versements et payements en espèces	10,89 %	10,15 %
compensations	16,15 %	16,27 %
virements sur place	61,14 %	60,73 %
virements de place à place	11,82 %	12,85 %

Le 89,11 % du mouvement total des virements pour 1907 et le 89,85 % pour 1908 ont donc pu être réglés par simples écritures, en évitant l'emploi d'espèces.

Le montant moyen :	<u>1907</u>	<u>1908</u>
d'un versement en espèces ... s'est élevé à frs.	28 235	frs. 28 106
» paiement en espèces.... » » » »	32 474	» 33 868
d'une compensation au crédit » » » »	62 832	» 37 663
» » » débit.. » » » »	43 372	» 34 126
d'un virement sur place » » » »	57 872	» 57 080
» » de place à place » » » »	43 654	» 31 723

Les montants versés ont été laissés en compte en moyenne:

en 1907: 1,183 jours,
» 1908: 1,071 »

En moyenne un avoir de fr. 1 en compte de virements a donné lieu à un mouvement annuel de frs. 622 en 1907 et de frs. 781 en 1908.

Comptes de vire-
ments de la Banque
et comptes de
chèques postaux.

Une convention passée le 15 juillet 1908 entre la Banque et la Direction générale des Postes offre d'une part aux titulaires de comptes de virements de la Banque, la possibilité de faire bonifier sans frais une somme de n'importe quel montant au crédit d'un compte de chèques postaux, et d'autre part aux titulaires de comptes de chèques postaux, la possibilité de faire effectuer sans frais la même opération au crédit d'un compte de virements de la Banque.

Le mouvement total de ce service a atteint au 31 décembre 1908 la somme de frs. 37 928 000, répartie comme suit:

Virements	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
de la Banque Nationale à l'Administration des Postes	163	frs. 1 520 788.29
de l'Administration des Postes à la Banque Nationale.....	3 700	» 36 406 959.63
Total.....	<u>3 863</u>	<u>frs. 37 927 747.92</u>

L'entrée en vigueur de cette convention a augmenté considérablement le mouvement des comptes de chèques postaux de la Banque.

Il a été passé:

En 1907, au crédit de ces comptes	frs. 595 935.09
» 1907, au débit » » »	» 545 339.50
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1907	frs. 50 595.59
En 1908, au crédit de ces comptes	» 90 036 652.13
	<u>frs. 90 087 247.72</u>
En 1908, au débit de ces comptes	» 88 938 391.04
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1908	<u>frs. 1 148 856.68</u>

8. Service des compensations.

Service
des compensations.

Les places de Zurich et Berne possédaient chacune avant l'ouverture de la Banque Nationale leur chambre de compensation dirigée par les banques cantonales. Ces établissements ont bien voulu céder ce service à la Banque Nationale, à Zurich le

22 juillet, à Berne le 1^{er} août 1907. La Banque a organisé elle-même quatre autres chambres de compensation qui ont été ouvertes à Bâle le 10 juillet, à Genève le 20 novembre, à St-Gall le 23 décembre 1907 et à Lausanne le 15 décembre 1908.

Le nombre total des participants aux chambres de compensation s'élevait le 31 décembre 1907 à 59 et le 31 décembre 1908 à 66.

Annexes
Nos 13 et 14.

Le nombre des effets remis a été :	<u>en 1907</u>	<u>en 1908</u>
	de 198 333	de 309 420
Le montant total des compensations s'est		
élevé à.....	frs. 2 133 657 291	frs. 2 997 419 639
dont il a pu être compensé sans écritures le	75,83 %	68,32 %
Le solde de.....	24,17 %	31,68 %
a été réglé par écritures en comptes de virements.		

9. Service des mandats.

A côté des mandats ordinaires, payables auprès d'une succursale, d'une agence ou d'un correspondant déterminé de la Banque Nationale, il a été créé à la suite d'une convention passée avec l'Union des banques cantonales suisses en date des 16 novembre et 14 décembre 1907, des mandats généraux destinés à remplacer les anciens mandats généraux du Concordat des banques d'émission suisses. Ces mandats, payables auprès de tous les établissements de la Banque Nationale, sont délivrés sans frais par elle, ainsi que par tous les membres de l'Union des banques cantonales suisses pour n'importe quel montant.

Du 1^{er} janvier 1908 au 31 décembre 1908, il a été établi:

par les divers établissements de la Banque Nationale.....	2 790 mandats pour frs. 14 369 052. 74
par les banques cantonales intéressées. <u>1 715</u>	» » » <u>8 488 375. 57</u>
Total	4 505 mandats pour frs. 22 857 428. 31
dont:	
ont été encaissés..... <u>4 425</u>	» » » <u>22 391 259. 46</u>
étaient encore en circulation au 31 décembre 1908.....	<u>80 mandats pour frs. 466 168. 85</u>

10. Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement:

en 1907: 108 347 effets pour frs. 64 480 291
» 1908: <u>249 628</u> » » » <u>131 001 787</u>
Total <u>357 975</u> effets pour <u>frs. 195 482 078</u>

Encaissement.

Le montant moyen d'un effet à l'encaissement a été de frs. 595. 13 en 1907, et de frs. 524. 79 en 1908.

La Banque a touché au cours de cet exercice frs. 2 505. 91 de frais d'encaissement et frs. 11 521. 87 de frais de retour sur effets à l'encaissement impayés.

11. Mouvements des comptes de correspondants.

Correspondants.

En 1907, les correspondants de la Banque ont été	
débités de	frs. 597 821 330. 38
crédités de	» 587 301 070. 08
Avoir au 31 décembre 1907	frs. 10 520 260. 30
En 1908	
débités de	» 918 539 456. 47
	frs. 929 059 716. 77
crédités de	» 920 877 528. 29
Avoir au 31 décembre 1908	frs. 8 182 188. 48

L'avoir moyen journalier de la Banque chez ses correspondants a atteint frs. 9 575 000 en 1907 et frs. 8 518 000 en 1908.

Le montant des intérêts débités s'élève à frs. 527 766. 27.

12. Fonds publics.

Service des titres.

La Banque a acheté au cours de cette première période administrative, comme placement temporaire de ses disponibilités, des obligations facilement réalisables de la Confédération, des cantons et d'États étrangers. Le portefeuille titres comprend aussi des valeurs reprises par suite des conventions passées avec quelques-unes des banques d'émission qui ont renoncé à leur privilège en faveur de la Banque. Enfin, c'est dans le portefeuille titres que figurent les obligations de banques cantonales garanties par l'État, ayant au plus 3 mois à courir, et escomptées par la Banque.

Au cours de l'année 1907, la Banque a

acheté	frs. 5 107 723. 50
vendu ou réalisé	» 1 296 711. 40
Solde au 31 décembre 1907	frs. 3 811 012. 10
acheté en 1908	» 19 882 081. 63
	frs. 23 693 093. 73
vendu ou réalisé	» 17 583 394. 98
Solde au 31 décembre 1908	frs. 6 109 698. 75
dont sont à amortir	» 6 689. 60
	frs. 6 103 009. 15
Valeur des titres en portefeuille aux cours du jour le 31 décembre 1908 suivant bilan	» 6 171 307. 55
Bénéfice	frs. 68 298. 40

Le montant des titres en portefeuille a été:

en moyenne durant l'année 1907	de frs. 3 188 000
1908	» » 9 013 000
au maximum en 1907, le 21 septembre	» » 4 505 136
» 1908, » 14 juillet	» » 13 072 775
» minimum » 1907, » 24 juillet	» » 1 001 290
» 1908, » 3 janvier	» » 3 811 012

L'intérêt des titres en portefeuille pour toute la période du rapport s'est élevé à frs. 428 208. 93, ce qui représente un rendement moyen annuel de 4,0036 %.

13. Dépôts de titres et objets de valeur.

	<u>Dépôts ouverts</u>	<u>Montant nominal</u>	Dépôts. Dépôts ouverts.
Par suite de la reprise d'une partie de la clientèle de la Banque de Bâle et de la Banque du Commerce de Genève, la Banque avait en dépôt le 20 juin 1907 au matin	24	frs. 5 638 595	
dépôts reçus au cours de l'année 1907	184	» 18 462 614	
	208	frs. 24 101 209	
dépôts retirés » » » » »	4	» 757 990	
Dépôts ouverts au 31 décembre 1907	204	frs. 23 343 219	
dépôts reçus au cours de l'année 1908	212	» 40 337 259	
	416	frs. 63 680 478	
dépôts retirés » » » » »	24	» 12 389 860	
Dépôts ouverts au 31 décembre 1908	<u>392</u>	<u>frs. 51 290 618</u>	
	<u>Dépôts fermés</u>	<u>Valeur déclarée</u>	Dépôts fermés.
La Banque avait en dépôt le 20 juin 1907 au matin ..	73	frs. 11 037 105	
dépôts reçus au cours de l'année 1907	73	» 4 471 668	
	146	frs. 15 508 773	
dépôts retirés » » » » »	59	» 4 877 388	
Dépôts fermés au 31 décembre 1907	87	frs. 10 631 385	
dépôts reçus au cours de l'année 1908	92	» 5 080 518	
	179	frs. 15 711 903	
dépôts retirés » » » » »	80	» 4 794 798	
Dépôts fermés au 31 décembre 1908	<u>99</u>	<u>frs. 10 917 105</u>	

Le montant des taxes encaissées pour l'administration des dépôts ouverts, la garde des dépôts fermés et la location des coffres-forts s'est élevé à frs. 41 900. 90.

VI. Rapport sur divers postes du bilan.

1. Fonds-capital.

Le fonds-capital, de frs. 50 000 000. —, est divisé en 100 000 actions de frs. 500. — chacune, dont le 50 % soit frs. 250. — par action est actuellement versé. Il n'est pas question d'appeler le solde dans un avenir rapproché.

Fonds-capital.

Le fonds-capital se trouvait réparti au 31 décembre 1908 entre:	
23 cantons et demi-cantons possédant	38 769 actions pour un montant nominal de frs. 19 384 500
33 banques d'émission et anciennes banques d'émission ..	17 001 » » » » » » » 8 500 500
10 321 actionnaires particuliers	44 230 » » » » » » » 22 115 000
Total 10 377 actionnaires possédant ensemble	100 000 actions pour un montant nominal de frs. 50 000 000

2. Fonds de réserve.

Fonds de réserve.

Suivant les prescriptions de la loi sur la Banque, le 10% du bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes doit être versé au fonds de réserve; ce prélèvement ne peut toutefois pas dépasser frs. 500 000 par exercice. Ces versements devront s'effectuer jusqu'à ce que le fonds de réserve ait atteint le 30% du capital versé. Nous proposons donc de prélever sur le bénéfice net un premier montant de frs. 201 712. — en faveur de ce fonds, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires.

3. Immeubles de la Banque et mobilier.

Immeubles de la Banque

et mobilier.

Immeubles de la Banque.

Les immeubles et emplacements de la Banque figuraient dans les livres au 20 juin 1907 pour une valeur de	frs. 3 292 777. 90
Il a été porté en outre au débit du compte Immeubles jusqu'au 31 décembre 1908	» 1 372 259. 50
	<u>frs. 4 665 037. 40</u>
dont il y a lieu de déduire les versements effectués par les villes de Berne et de Zurich, suivant les prescriptions de la loi sur la Banque	» 200 000. —
soit au 31 décembre 1908	<u>frs. 4 465 037. 40</u>

se répartissant comme suit:

Bâtiment de la Banque à Bâle	frs. 1 014 000. —
» » » » Genève	» 893 000. —
» » » » Neuchâtel ..	» 197 900. —
» » » » St-Gall	» 333 000. —
» » » » Zurich	» 1 047 000. —

Terrain pour le bâtiment de la Banque à Berne et frais

» 648 787. 40

Terrain pour le bâtiment de la Banque à Lausanne et frais

» 331 350. —

Total comme ci-dessus

frs. 4 465 037. 40

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 20 juin 1907 pour une valeur de	frs. 158 663. 55
Ce compte s'est accru jusqu'au 31 décembre 1908 de	» 232 724. 48
	<u>frs. 391 388. 03</u>
amortissement	» 29 388. 03
soit au 31 décembre 1908	<u>frs. 362 000. —</u>

4. Frais généraux et d'administration.

Les frais généraux du premier exercice, du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, s'élèvent à frs. 2 067 500. 79 suivant le détail ci-dessous: Frais généraux.

Indemnité aux membres des autorités de la Banque (conseil de banque, comité de banque, commission de contrôle et comités locaux)	frs.	71 295. 29
Traitements des fonctionnaires et employés	»	1 253 596. 67
Uniformes des garçons de recettes et commissionnaires ...	»	6 156. 85
Indemnités de voyage au personnel	»	28 168. 80
Ports, télégrammes, téléphone	»	67 343. 85
Imprimés et fournitures de bureau	»	243 191. 17
Frais d'informations	»	7 849. 26
Abonnements et insertions	»	24 721. 60
Frais d'assurances	»	14 657. 65
Entretien des immeubles	»	9 482. 36
Location des locaux	»	248 367. 40
Chauffage, éclairage, nettoyage, garde des locaux	»	69 806. 10
Frais divers	»	9 506. 79
Total des frais généraux des divers établissements de la Banque	frs.	2 054 143. 79
Frais de bureau des agences gérées par des tiers	»	13 357. —
Total	frs.	<u>2 067 500. 79</u>

5. Frais d'établissement à amortir.

Parmi les dépenses effectuées au cours de ce premier exercice figurent les montants suivants: Frais d'établissement à amortir.

Frais d'organisation	frs.	255 966. 88
Frais de confection de billets	»	497 092. 96
Total	frs.	<u>753 059. 84</u>

Ces dépenses ne figurent pas au compte de profits et pertes; nous vous proposons de débiter un compte spécial de «Frais d'établissement à amortir» de ce montant qui devra être amorti en 5 ans, conformément aux prescriptions de l'art. 656, 1^{er} al., du Code fédéral des obligations.

Nous avons donc passé au débit du compte de profits et pertes, sous réserve de votre approbation, le 30 % du total ci-dessus (amortissement pour une année et demie), soit frs. 225 917. 95, somme que nous portons à frs. 226 059. 84 pour obtenir un solde en chiffres ronds.

Le solde de ce compte s'élève ainsi à frs. 527 000. —.

VII. Résultat des opérations de la Banque.

Résultat des opérations de la Banque.	Les recettes de la Banque du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, se décomposent comme suit :	
Bénéfice brut.	Escompte	frs. 3 536 744. 84
	Intérêts des avances sur nantissement	» 117 477. 36
	Intérêts du portefeuille titres	» 428 208. 93
	Intérêts bonifiés par les correspondants	» 527 766. 27
Annexe N° 2	Bénéfices de cours sur les propres valeurs en portefeuille	» 68 298. 40
	Commissions, droits de garde et autres rentrées	» 93 753. 40
	Rapport des immeubles	» 209 865. 85
	Total	frs. 4 982 115. 05
	moins : Intérêts débiteurs	» 472 959. 27
	Bénéfice brut	frs. 4 509 155. 78
	A déduire du bénéfice brut :	
	Frais d'administration	frs. 2 067 500. 79
	Frais d'importation de numéraire	» 162 397. 45
	Amortissements sur :	
	Frais d'établissement à amortir	frs. 226 059. 84
	Mobilier	» 29 388. 03
	Titres	» 6 689. 60
		» 262 137. 47
		» 2 492 035. 71
Bénéfice net.	Bénéfice net	frs. 2 017 120. 07
	moins 10 %, versement au fonds de réserve suivant les prescriptions de la loi sur la Banque	» 201 712. —
	Reste à la disposition de l'Assemblée générale	frs. 1 815 408. 07
Dividende.	Nous vous proposons de répartir un dividende de frs. 18. — par action, ce qui représente un rendement de 2½ % pour la période comprise entre la date des versements effectués et celle du 20 juin 1907, jour de l'ouverture de la Banque, et de 4 % du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, soit ...	
		» 1 800 000. —
	Le solde de	frs. 15 408. 07
	restant à la disposition de la Caisse d'état fédérale suivant les prescriptions de la loi sur la Banque.	

Le montant des indemnités à verser aux cantons s'élève pour le premier exercice écoulé à frs. 2 441 267. 05.

Le bénéfice net réalisé ne permet donc pas à la Banque de verser cette somme à la Caisse fédérale.

En examinant ce résultat, il y a lieu de considérer la marche défavorable du commerce et de l'industrie au cours de l'année 1908. Il faut également tenir compte du fait qu'il s'agit ici d'une période transitoire au cours de laquelle la circulation des billets des anciennes banques d'émission s'est élevée encore en moyenne à 121,6 millions de francs, faisant ainsi concurrence aux billets de la Banque Nationale. L'art. 29 de la loi sur la Banque prévoit, particulièrement en vue de cette période transitoire, que si dans un exercice le bénéfice réalisé par la Banque Nationale est insuffisant pour couvrir

intégralement les indemnités aux cantons, la Caisse fédérale avancera les sommes nécessaires. Ces avances seront remboursées à la Confédération avec intérêts à $3\frac{1}{2}\%$ l'an, dès que les bénéfices nets de la Banque le permettront.

Le résultat actuel ne donne toutefois pas lieu de douter de la réalisation d'un bénéfice plus favorable à l'avenir. Le paiement régulier du dividende maximum de 4% est assuré. La Banque sera aussi plus à même de fournir les indemnités à verser aux cantons, et de rembourser les avances faites par la Caisse fédérale lorsqu'elle aura la possession exclusive du monopole des billets, et que la situation économique se sera améliorée.

Faisant suite à l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de vous proposer de passer aux

Résolutions

suivantes :

1. Les frais d'organisation et de confection de billets doivent être portés au débit d'un compte spécial «Frais d'établissement à amortir» conformément aux prescriptions de l'art. 656, 1^{er} al., du Code fédéral des obligations.

Une somme représentant le 30% de ces frais, portée à frs. 226 059.84 pour arrondir le solde du compte, sera prélevée comme amortissement sur le bénéfice du premier exercice.

2. L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que les comptes et le bilan bouclés au 31 décembre 1908, et donne décharge à l'Administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

3. La somme de frs. 1 815 408.07 restant à la disposition de l'Assemblée générale sera répartie comme suit :

frs. 1 800 000. — dividende à verser aux actionnaires,

» 15 408.07 somme à verser à la Caisse d'état fédérale conformément aux prescriptions de la loi sur la Banque.

frs. 1 815 408.07

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont prêté leur concours durant l'organisation de notre établissement et pendant ce premier exercice.

Nous présentons tout d'abord nos vifs remerciements à Monsieur le Conseiller fédéral Comtesse, chef du Département fédéral des finances, qui nous a accordé à maintes reprises un énergique appui, nous donnant constamment la preuve du vif intérêt qu'il apporte au développement de la Banque.

Nous remercions aussi nos correspondants suisses de leur active collaboration qui nous a permis d'augmenter le nombre des places bancables tout en améliorant l'organisation des paiements en Suisse. Que les hommes d'affaires dont les rapports sur la situation des diverses branches du commerce et de l'industrie nous ont été précieux, reçoivent également ici l'expression de notre gratitude.

Nos remerciements s'adressent enfin à notre personnel pour son dévouement et son activité.

Zurich, le 10 février 1909.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse:

Le président:

Kundert.

Le secrétaire général:

Dr. Jöhr.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse a pris connaissance, dans sa séance du 17 février 1909, du présent rapport sur l'exercice s'étendant du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément à l'art. 46, 4^e al., de la loi sur la Banque, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité propose au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice s'étendant du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1908, sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées dans le rapport.

Berne, le 17 février 1909.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque:

Hirter.

Le secrétaire:

Dr. Landmann.

Zurich, le 13 mars 1909.

Monsieur le Conseiller National Hirter,
Président du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse
Berne.

Monsieur le Président,

En exécution de l'art. 54, 1^{er} al., de la loi fédérale du 6 octobre 1905, nous avons procédé en date du 10 mars a. c. à la vérification du compte de profits et pertes et du bilan de la Banque Nationale Suisse, arrêtés au 31 décembre 1908; nous avons l'honneur de vous déclarer que nous les avons reconnus conformes aux livres et aux pièces comptables.

Notre vérification ne s'est pas bornée à la comptabilité générale, elle s'est aussi étendue à celle des succursales de Berne, de Bâle et de Zurich; nous y avons procédé les 10, 11 et 12 courant et reconnu leurs comptes justes.

Enfin, notre travail de vérification nous a permis de constater l'administration régulière et le contrôle exact du service des effets de change ainsi que celui des virements.

Il ne nous appartient pas, Monsieur le Président, de nous prononcer sur le rapport de gestion et le résultat du premier exercice, toutefois, nous tenons à constater que la Banque Nationale Suisse, pendant la durée relativement courte de son existence et grâce à sa bonne gestion, est devenue un élément important de la vie économique en Suisse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Les membres et les suppléants de la Commission de contrôle:

**W. Speiser. A. Huber. A. Wild.
Spillmann. P. Benoit.**

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, 3^e al., de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse, du 6 octobre 1905,

après avoir pris connaissance du rapport de la commission de contrôle, prévu par l'art. 54, 2^e al., de la loi fédérale susmentionnée,
sur la proposition du Département fédéral des finances,

arrête :

Le rapport de la Banque Nationale Suisse sur l'exercice du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1908 sont approuvés par le Conseil fédéral, conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 27 mars 1909.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

Deucher.

Le chancelier de la Confédération,

Ringier.

Liste des annexes.

- N° 1. Compte de profits et pertes.
- » 2. Bilan au 31 décembre 1908.
 - » 3. Liste des membres des autorités de la Banque.
 - » 4. Situations publiées en 1907.
 - » 5. Situations publiées en 1908.
 - » 6. Moyennes mensuelles de divers postes du bilan.
 - » 7. Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.
 - » 8. Répartition des billets en circulation en 1907.
 - » 9. Répartition des billets en circulation en 1908.
 - » 10. Mouvement du portefeuille suisse.
 - » 11. Mouvement des avances sur nantissement.
 - » 12. Mouvement du service des virements.
 - » 13. Mouvement des chambres de compensation.
 - » 14. Détail du mouvement des chambres de compensation.
 - » 15. Etat des valeurs en portefeuille au 31 décembre 1908.
 - » 16. Tableau des succursales avec indication des agences qui en dépendent. Description des rayons.
 - » 17. Liste des places bancables.
 - » 18. Liste des places auxiliaires.

Appendice:

Procès-verbal de l'assemblée constitutive des actionnaires de la Banque Nationale Suisse, du 23 août 1906.

Doit.

	frs.	cts.	frs.	cts.
Frais généraux et d'administration	2 067 500	79		
plus: frais d'importation de numéraire	162 397	45	2 229 898	24
Intérêts débiteurs:				
comptes de dépôts			472 959	27
Amortissements:				
sur compte de frais d'établissement	226 059	84		
sur mobilier	29 388	03		
sur fonds publics	6 689	60	262 137	47
Bénéfice net:				
Bénéfice net au 31 décembre 1908			2 017 120	07
			4 982 115	05

profits et pertes.

31 décembre 1908.)

Avoir.

	frs.	cts.	frs.	cts.
Produit du portefeuille :				
Escompte du portefeuille suisse	frs. 1 976 537.	84		
» » » étranger	» 1 560 207. —			
Effets à l'encaissement	2 505	91	3 539 250	75
Intérêts créanciers :				
Correspondants	527 766	27		
Avances sur nantissement	117 477	36		
Fonds publics	428 208	93		
Immeubles de la Banque	209 865	85	1 283 318	41
Commissions :				
sur achat et vente de titres pour compte de tiers	14 991	36		
sur coupons	7 485	83		
sur souscriptions	3 968	29	26 445	48
Divers :				
Droit de garde, location de coffres-forts	41 900	90		
Frais sur effets à l'encaissement remis acquittés à la Banque et restés impayés	11 521	87		
Bénéfices de cours sur propres valeurs	68 298	40		
Agio sur monnaies et billets étrangers	3 838	53		
Agio sur matières d'or	3 208	93		
Divers	4 331	78	133 100	41
			4 982 115	05

Actif.

Bilan arrêté

	frs.	cts.	frs.	cts.
Capital-actions non-versé			25 000 000	—
Caisse :				
Monnaies d'or de l'Union latine	91 065 685	—		
Or en lingots	24 537 223	70		
Monnaies d'or étrangères	1 878 194	90		
Ecus	7 227 050	—		
Monnaies d'appoint	303 613	59		
Billets des banques d'émission suisses	2 823 000	—		
Billets étrangers	365 242	25		
Autres valeurs en caisse	21 434	33	128 221 443	77
Portefeuille :				
Effets sur la Suisse	63 746 299	31		
Effets sur l'étranger	44 680 729	85	108 427 029	16
Effets à l'encaissement			450 853	05
Correspondants			8 182 188	48
Débiteurs divers			458 134	88
Avances sur nantissement			10 445 180	50
Fonds publics			6 171 307	55
Coupons			131 847	40
Bâtiments de la Banque			4 465 037	40
Mobilier			362 000	—
Intérêts arriérés et prorata d'intérêts :				
a) Avances sur nantissement	4 397	95		
b) Fonds publics	26 923	65		
c) Bâtiments de la Banque	17	15	31 338	75
Compte de frais d'établissement à amortir			527 000	—
			292 873 360	94

au 31 décembre 1908.

Passif.

	frs.	cts.	frs.	cts.
Fonds-capital			50 000 000	—
Billets en circulation.....			204 055 550	—
Avoir en comptes de virements			21 131 622	13
Administrations fédérales et comptes de dépôts			13 898 848	66
Créanciers divers			773 643	91
Mandats généraux et dispositions en circulation			694 557	67
Résecompte			302 018	50
Bénéfice net			2 017 120	07

292 873 360

94

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

Monsieur J. Hirter, conseiller national, Berne, président.

Monsieur le Dr Paul Usteri, conseiller aux Etats Zurich, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES.

Monsieur William Speiser, ancien directeur de banque, Bâle, président.

- » A. Huber, Zurich.
- » A. Wild, conseiller d'Etat, Frauenfeld.

SUPPLEANTS.

Monsieur Paul Benoit, directeur de la Caisse cantonale d'assurance populaire, Neuchâtel.

- » A. Eugster, conseiller d'Etat et conseiller national, Speicher.
- » Fritz Spillmann, conseiller d'Etat, Zoug.

III. Conseil de banque.

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par une astérisque (*).

Monsieur J. Hirter, conseiller national, Berne, président.

- » le Dr Paul Usteri, conseiller aux Etats, Zurich, vice-président.
- » *G. Ador, conseiller national, Genève.
- » le Dr C. F. W. Burckhardt, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle (depuis le 10 janvier 1908).
- » A. Bürke-Müller, président du kaufmänn. Directorium, St-Gall.
- » J. Buser, conseiller national, gérant de la Spar- et Leihkasse Sissach, Sissach.
- » *L. Decoppet, directeur de la Banque cantonale vaudoise, Lausanne.
- » *E. Droz, conseiller d'Etat, Neuchâtel.
- » *F. Frey, ancien directeur de la Banque de Bâle, Bâle.
- » *le Dr Julius Frey, directeur de la Société de crédit suisse, Zurich.
- » Th. Fuog, président de la commission de banque de la Banque populaire suisse, Genève.
- » L. Gagnebin, membre de la direction de la Fabrique des Longines, St-Imier.
- » E. L. Gaudard, avocat, conseiller national, Vevey.
- » *E. Graf, président de la Zürcher Kantonalbank, Zurich.
- » K. Heer, président de la Glarner Kantonalbank, Glaris.
- » *le Dr H. Heller, conseiller national, président de la Ville de Lucerne, Lucerne.
- » *le Dr H. Huber, directeur des finances du canton d'Argovie, Aarau.
- » *A. Hugentobler-Schirmer, ancien président de la Banque de St-Gall, St-Gall.
- » C. Köchlin-Iselin, industriel, Bâle (a démissionné à fin 1907 et a été remplacé par M^r le Dr C. F. W. Burckhardt).

Monsieur *G. Kunz, directeur des finances du Canton de Berne, Berne.

- » le Dr E. Laur, secrétaire de la Ligue suisse des paysans, Brugg.
- » A. Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève.
- » *F. Mauderli, directeur de la Banque cantonale de Berne, Berne.
- » A. Messmer, directeur des finances du Canton de St-Gall, St-Gall.
- » Ch. Perret-Cartier, banquier, La Chaux-de-Fonds.
- » A. Real, directeur de la Bank in Schwyz, Schwyz.
- » le Dr Th. Reinhart, de la maison Gebr. Volkart, Winterthour.
- » A. Saurer, industriel, Arbon.
- » *† A. Scherb, conseiller aux Etats, président de la Thurgauische Kantonalbank, Bischofszell († le 18 septembre 1908).
- » le Dr Paul Scherrer, conseiller aux Etats, vice-président de la Basler Kantonalbank, Bâle.
- » E. Schmid, directeur de la Dampfschiff-Gesellschaft des Vierwaldstättersees, Lucerne.
- » K. Siegerist-Gloor, membre du Comité de la Société suisse des arts et métiers, Berne.
- » W. Stauffacher, membre du comité central de la Société suisse des commercants et de la direction de la Fabrique chimique Sandoz, Bâle.
- » G. Stoffel, conseiller national, président de la Tessiner Kantonalbank, Bellinzona.
- » *A. Théraulaz, conseiller d'Etat et conseiller national, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg.
- » *J. Töndüry-Zender, banquier, Samaden.
- » *† J. W. Vigier, conseiller national, ancien banquier, Soleure († le 18 juillet 1908).

Monsieur F. Virieux, conseiller d'Etat, président du conseil général et du comité de surveillance de la Banque cantonale vaudoise, Lausanne.

Monsieur le Dr O. von Waldkirch, directeur de la Banque fédérale S. A., Zurich.
 » R. de Werra, conseiller d'Etat, Sion.
 » O. Ziegler, président de la Banque cantonale de Schaffhouse, Schaffhouse.

IV. Comité de banque.

MEMBRES.

Monsieur J. Hirter, Berne, président de par ses fonctions.
 » le Dr Paul Usteri, Zurich, vice-président de par ses fonctions.
 » F. Frey, Bâle.
 » le Dr H. Heller, Lucerne.
 » A. Hugentobler-Schirmer, St-Gall.
 » A. Lombard, Genève.
 » F. Virieux, Lausanne.

SUPPLEANTS.

Monsieur le Dr Julius Frey, Zurich.
 » F. Mauderli, Berne.
 » Ch. Perret-Cartier, La Chaux-de-Fonds.

V. Comités locaux.

SUCCURSALE DE BALE.

Monsieur F. Frey, Bâle, président.
 » Math. Oswald-Meyer, de la maison Oswald, Paravicini & Cie, Bâle, remplaçant du président.
 » Heinrich Jezler-Lorenz, de la maison Löffler & Cie, Bâle.
 » Albert Schetty-Haberstich, de la maison Schetty Söhne, Bâle.

SUCCURSALE DE BERNE.

Monsieur J. Hirter, Berne, président.
 » le lieutenant-colonel R. Bratschi, président de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, remplaçant du président.
 » Louis Berthoud, ancien associé de la maison Louis Berthoud & Cie, Berne.
 » Oskar Leibundgut, de la maison Leibundgut & Cie, Berne.

SUCCURSALE DE GENÈVE.

Monsieur Alexis Lombard, Genève, président.
 » Guillaume Pictet, de la maison Ernest Pictet & Cie, Genève, remplaçant du président.
 » Louis Badan, de la maison Badan & Cie, Genève.
 » Frédéric François Kursner, de la maison F. Kursner & Dubuisson, Genève.

SUCCURSALE DE LAUSANNE.

Monsieur F. Virieux, Lausanne, président.
 » Sam. Cuénoud, ancien directeur de l'Union Vaudoise du Crédit, Lausanne, remplaçant du président.
 » Eugène Paschoud, directeur du Crédit du Léman, Vevey.
 » Charles Viret-Genton, imprimeur, Lausanne.

SUCCURSALE DE LUCERNE.

Monsieur le Dr H. Heller, président.
 » Gustav Bossard, ancien directeur commercial de la maison von Moos & Cie, Lucerne, remplaçant du président.
 » Emil Sidler, banquier, Lucerne.

SUCCURSALE DE NEUCHÂTEL.

Monsieur Ernest Strittmatter, avocat, Neuchâtel, président.
 » Alfred Robert, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds, remplaçant du président.
 » Georges Bouvier, de la maison Bouvier frères, Neuchâtel.
 » J. Calame-Colin, conseiller national, La Chaux-de-Fonds.

SUCCURSALE DE ST-GALL.

Monsieur A. Hugentobler-Schirmer, St-Gall, président.
 » Theodor Diethelm-Grob, vice-président du kaufmänn. Direktorium, St-Gall, remplaçant du président.
 » Eduard Nef-Bidermann, propriétaire de la maison E. Nef, St-Gall.
 » Charles Wetter-Ruesch, de la maison Rappolt & Cie, St-Gall.

SUCCURSALE DE ZURICH.

Monsieur le Dr Paul Usteri, Zurich, président.
 » G. Ammann, délégué du conseil d'administration de la S. A. Danzas & Cie, Zurich, remplaçant du président.
 » Ernst Keyser, de la maison Keyser & Co, Zurich.
 » le Dr Hans Sulzer, de la maison Sulzer frères, construction de machines etc., Winterthur.

VI. Direction générale.

- Monsieur Heinrich Kundert, président de la Direction générale, Chef du I^{er} Département, Zurich.
- » Rodolphe de Haller, vice-président de la Direction générale, Chef du II^e Département, Berne.
 - » August Burckhardt, membre de la Direction générale, Chef du III^e Département, Zurich.
- Secrétaire général*: M. le Dr Adolf Jöhr, Zurich.
Remplaçant du secrétaire général: M. le Dr Julius Landmann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} DÉPARTEMENT (ZURICH).

Chef du département: Monsieur H. Kundert, président de la Direction générale.
Sous-directeur: vacant.
Fondés de pouvoirs: MM. R. Bachmann et A. Ehrenbolger.
Mandataires commerciaux: MM. K. Giger, E. Weber et A. Gross.

II^e DÉPARTEMENT (BERNE).

Chef du département: Monsieur R. de Haller, vice-président de la Direction générale.
Sous-directeur: Monsieur E. Ott.
Fondés de pouvoirs: MM. A. Chevallier, E. Henze et Dr J. Landmann.
Mandataires commerciaux: MM. K. Bornhauser, K. Köhler et J. Brunner.

III^e DÉPARTEMENT (ZURICH).

Chef du département: Monsieur A. Burckhardt, membre de la Direction générale.
Sous-directeur: Monsieur J. Ernst.
Fondé de pouvoirs: Monsieur P. Hafner.
Mandataire commercial: Monsieur J. Schadegg.

VII. Directions locales.

SUCCURSALE DE BALE.

Direction locale:
 MM. K. Henrici, directeur, A. Müller, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. F. Urech et F. Gayer.
Mandataires commerciaux: MM. F. Georg, A. Schaub, J. J. Meyer et F. Veltin.

SUCCURSALE DE BERNE.

Direction locale:
 MM. G. Gafner, directeur, H. Lanz, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. A. Bari et P. Tinguely.
Mandataires commerciaux: MM. P. Nussbaumer, K. Soldan et E. Oser.

SUCCURSALE DE GENÈVE.

Direction locale:
 MM. E. Mussard, directeur, A. Dufour, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. A. Julien et Cl. Arlaud.
Mandataires commerciaux: MM. François Hess, A. Grange et Eug. Le Contre.

SUCCURSALE DE LAUSANNE.

Direction locale:
 MM. J. Muret, directeur, Ed. Dupnis, sous-directeur.
Fondé de pouvoirs: Mr Ed. Grillet.
Mandataire commercial: Mr H. Müller.

SUCCURSALE DE LUCERNE.

Direction locale:
 MM. E. Humitzsch, directeur, J. J. Kiener, sous-directeur.
Fondé de pouvoirs: Mr H. Sigrist.
Mandataire commercial: Mr O. Schnyder.

SUCCURSALE DE NEUCHÂTEL (AVEC AGENCE A LA CHAUX-DE-FONDS).

Direction locale:
 MM. E. de Montet, directeur, G. Benoit, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs: MM. F. A. Dubied, A. Decrenze et C. Clerc.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondé de pouvoirs: Mr E. Kraft.
Mandataire commercial: Mr W. Wasem.

SUCCURSALE DE ST-GALL.

Direction locale:
 MM. P. Gygax, directeur, W. Walser, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs:
 MM. E. Enz et G. Kessler.
Mandataires commerciaux: MM. J. Brühlmann, E. Meier, E. Wieser et E. Lüscher.

SUCCURSALE DE ZURICH.

Direction locale:
 MM. A. Fäsy, directeur, A. Walker, sous-directeur.
Fondés de pouvoirs:
 MM. A. Weinmann, K. Steiger et E. Trachsler.
Mandataires commerciaux: MM. P. Büttiker, E. Grob et F. Merkli.

Situations publiées en 1908.

DATE:	ACTIF				PASSIF				Total des écritures	DATE:					
	Encaisse métallique Or Argent	Billets d'autres banques	Porto-feuille	Avances sur nantissement	Titres	Autres postes de l'actif	Fonds propres	Billets en circulation			Engagement à courte échéance	Autres postes du passif			
1908.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	1908.				
Janvier ..	7	76 884 299	6 820 075	7 616 400	92 861 158	763 550	5 500 609	16 862 867	25 000 000	153 890 150	25 329 935	3 078 873	207 298 958	7	Janvier
	15	77 272 688	8 149 315	9 369 750	82 284 801	1 430 475	5 525 612	15 288 059	25 000 000	141 476 650	29 830 238	3 013 812	199 320 700	15	
	23	77 586 538	8 188 710	14 068 350	71 534 295	978 745	6 841 626	12 975 110	25 000 000	132 364 100	31 673 195	3 136 079	197 173 374	23	
Février...	7	81 047 229	7 231 805	6 092 700	66 800 483	2 722 145	6 861 312	12 758 880	25 000 000	133 581 050	21 310 171	3 622 455	183 513 676	7	Février
	15	81 899 793	7 089 305	10 843 350	58 948 987	1 245 935	6 430 028	12 302 800	25 000 000	120 266 750	19 874 494	3 619 014	178 760 258	15	
	22	82 596 200	7 529 555	9 257 500	51 384 441	961 195	6 424 302	13 705 614	25 000 000	124 360 600	20 552 205	3 136 000	173 058 807	22	
Mars.....	29	83 880 877	6 999 505	9 927 600	51 371 141	969 025	6 109 651	12 286 583	25 000 000	120 605 450	21 660 445	3 278 487	170 544 382	29	
	14	83 346 665	6 440 055	3 323 850	55 452 866	1 618 839	6 096 208	11 477 884	25 000 000	124 292 550	15 137 416	3 326 451	167 756 417	29	
	7	83 370 269	6 576 520	5 392 500	54 900 667	1 358 689	6 080 540	12 848 873	25 000 000	123 522 850	18 711 297	3 293 911	170 528 058	14	Mars
Avril.....	14	83 686 952	6 809 795	5 148 250	55 766 107	1 791 789	10 448 228	16 156 530	25 000 000	121 453 250	21 873 762	11 480 639	179 807 651	14	
	23	84 405 732	6 800 185	5 384 800	58 601 407	1 470 689	9 554 967	11 202 761	25 000 000	119 840 350	21 394 540	11 185 651	177 420 541	23	
	31	83 853 165	5 793 005	3 330 200	74 976 656	1 913 189	9 586 231	14 196 565	25 000 000	136 517 150	20 830 489	11 301 372	193 649 011	31	
Mai.....	7	84 066 282	5 352 295	6 387 600	68 975 564	2 143 764	9 936 618	16 834 484	25 000 000	135 760 700	21 538 933	11 346 974	193 696 607	7	Avril
	15	83 900 059	5 996 190	4 927 500	64 305 284	1 992 764	10 099 952	15 113 981	25 000 000	131 009 850	18 949 616	11 459 314	184 418 780	15	
	23	84 214 407	7 768 780	6 101 400	60 010 000	2 167 664	10 073 555	14 493 023	25 000 000	128 525 700	19 491 142	11 811 989	184 828 831	23	
Juin.....	30	84 347 601	6 743 500	2 510 900	75 376 968	2 516 081	9 620 462	16 074 960	25 000 000	143 014 100	17 137 600	12 038 772	197 190 472	30	
	7	84 585 286	7 328 780	6 045 800	75 457 136	2 073 531	10 539 256	13 446 646	25 000 000	141 951 800	21 171 912	11 352 703	199 476 415	7	Mai
	15	85 314 859	7 048 155	4 944 150	69 945 497	2 375 721	10 822 007	12 609 382	25 000 000	136 098 350	20 789 787	11 261 634	193 059 771	15	
Juillet...	23	85 793 971	7 071 330	7 896 150	64 402 497	2 095 879	11 552 749	15 221 347	25 000 000	137 485 450	22 414 489	11 113 984	192 013 923	23	
	30	85 628 094	6 246 190	3 349 950	63 734 175	2 865 106	12 041 724	13 455 646	25 000 000	137 708 250	17 947 469	11 665 166	193 320 885	30	
	6	88 879 039	5 920 080	6 270 700	59 094 150	1 636 780	12 022 391	15 915 335	25 000 000	137 423 400	16 934 217	10 380 838	189 738 455	6	Juin
Août.....	15	89 822 413	6 859 060	4 461 650	54 442 476	1 794 634	12 061 632	17 195 053	25 000 000	132 612 500	18 634 726	10 389 692	186 636 918	15	
	23	90 843 556	7 111 165	3 996 250	65 400 728	1 908 134	12 272 785	14 664 529	25 000 000	131 441 100	21 267 575	8 128 462	186 837 137	23	
	30	92 759 191	6 010 035	2 993 450	67 487 335	6 579 917	11 607 870	15 834 865	25 000 000	146 278 450	22 875 469	9 118 704	203 272 623	30	
Septembre	7	93 382 344	5 585 195	4 840 050	63 368 721	4 775 127	12 338 261	15 326 978	25 000 000	146 172 750	19 729 875	8 714 051	199 616 676	7	Juillet
	15	94 697 159	6 346 470	3 941 000	60 141 715	5 011 656	13 054 871	14 714 991	25 000 000	142 787 200	21 761 171	8 359 491	197 907 862	15	
	23	98 863 064	7 625 500	5 839 978	53 279 874	3 126 197	11 763 255	15 310 257	25 000 000	138 403 650	23 284 406	9 120 069	195 808 125	23	
Octobre ..	31	104 270 018	8 814 240	4 304 964	54 283 598	3 623 575	9 845 950	18 436 178	25 000 000	148 698 850	18 675 234	11 304 439	203 578 523	31	
	7	107 613 600	9 843 185	6 093 036	49 847 673	2 528 774	9 639 512	15 990 277	25 000 000	145 894 000	21 978 655	8 553 412	201 526 067	7	Août
	15	115 408 104	9 777 185	4 595 186	49 301 529	1 246 907	9 007 530	16 795 382	25 000 000	142 887 000	29 691 243	8 553 580	206 131 823	15	
Novembre	22	115 808 421	11 771 805	5 834 238	48 392 131	1 232 339	9 082 059	15 688 022	25 000 000	139 942 850	33 656 210	9 109 955	207 709 015	22	
	30	114 066 054	11 419 990	4 300 343	50 713 677	1 674 421	8 748 011	16 252 449	25 000 000	148 983 300	24 586 149	8 605 496	207 174 945	30	
	7	113 894 954	10 902 605	6 247 537	47 451 818	1 669 159	8 535 069	16 442 442	25 000 000	147 744 600	23 743 122	8 655 852	205 143 574	7	Septembre
Décembre	15	114 717 162	11 262 550	3 622 710	51 170 962	1 642 443	8 413 526	14 726 253	25 000 000	146 386 350	24 762 435	9 406 921	205 555 706	15	
	23	115 101 825	10 830 870	3 729 298	51 460 694	1 466 873	8 882 406	14 184 568	25 000 000	147 421 700	22 712 822	10 522 012	205 656 534	23	
	31	115 829 452	9 677 080	3 388 155	64 519 062	4 770 860	8 729 339	16 927 433	25 000 000	165 799 850	23 120 905	9 920 626	223 841 381	30	
1908.	7	115 554 353	8 809 295	5 164 242	65 140 128	3 006 776	8 736 142	16 033 771	25 000 000	164 500 100	22 955 090	9 989 517	222 444 707	7	Octobre
	15	116 008 564	9 405 710	2 752 403	65 883 149	3 989 022	8 538 784	15 143 106	25 000 000	161 337 600	24 952 217	10 440 921	221 730 758	15	
	23	116 901 880	9 429 110	3 452 710	64 729 786	3 332 141	8 530 568	15 961 955	25 000 000	160 012 900	26 815 022	10 810 228	222 338 150	23	
1909.	31	116 478 471	8 791 905	3 653 966	77 167 933	6 818 301	8 606 542	14 522 368	25 000 000	179 327 300	20 875 785	10 836 401	236 039 486	31	
	7	116 636 246	8 584 970	5 210 894	79 391 842	5 860 919	8 618 593	15 744 728	25 000 000	180 296 200	23 842 265	10 909 727	240 048 192	7	Novembre
	14	117 454 443	9 865 610	2 989 481	82 515 019	3 585 657	8 539 442	17 427 775	25 000 000	179 186 950	27 097 539	11 092 938	242 377 427	14	
1910.	23	117 618 328	10 117 990	5 252 239	75 309 624	3 261 543	8 391 098	15 962 150	25 000 000	169 952 000	28 516 693	12 100 971	235 569 664	23	
	30	117 638 893	9 308 905	5 024 124	75 147 727	4 821 240	8 306 800	15 931 365	25 000 000	174 762 350	24 215 297	12 231 710	238 209 357	30	
	7	117 481 457	8 837 470	6 805 076	67 965 323	3 984 144	7 602 026	15 302 969	25 000 000	168 984 650	20 607 099	13 276 716	227 868 465	7	Décembre
1911.	15	118 215 972	9 089 310	3 226 113	68 083 550	5 149 672	7 602 796	17 324 981	25 000 000	165 561 050	24 647 050	13 484 294	229 692 394	15	
	23	117 665 556	9 041 075	2 718 773	75 729 521	4 371 093	7 028 242	20 157 553	25 000 000	174 108 900	24 865 996	12 736 917	236 711 813	23	
	31	117 481 104	7 227 050	3 165 878	108 427 029	10 466 557	6 170 887	18 087 646	25 000 000	204 055 550	30 399 396	11 571 205	271 026 151	31	

Moyennes mensuelles de divers postes du bilan. *Annexe N° 6.*

ANNÉE ET MOIS	ACTIF							PASSIF				Total des écritures
	Encaisse métallique (or en lingots et monnayé, écus)	Autres valeurs en caisse (propres billets, billets d'autres banques, monnaies d'appoint etc.)	Montant total en caisse	Porte-feuille	Avances sur nantissement	Titres	Avoir de la Banque chez ses correspondants	Fonds propres	Billets en circulation	Avoir des titulaires de comptes de virements	Dépôts	
en 1000 francs:												
1907. Juin	35 152	23 787	58 939	27 002	1 249	2	13 913	25 000	51 030	17 192	2 735	172 451
Juillet	39 432	22 780	62 212	41 808	917	714	7 878	25 000	57 689	14 802	8 186	120 927
Août	49 590	23 102	72 692	44 853	398	2 455	8 737	25 000	67 687	14 762	10 210	134 111
Septembre	57 185	21 382	78 567	40 926	277	3 606	12 778	25 000	78 430	12 505	9 001	141 836
Octobre	65 530	33 252	98 782	59 902	403	4 243	9 008	25 000	99 416	14 627	10 640	191 390
Novembre	71 291	44 096	115 387	79 342	258	4 239	9 393	25 000	117 429	16 939	15 281	245 844
Décembre	77 008	44 129	121 137	79 767	847	4 260	8 296	25 000	123 829	17 670	12 106	257 008
Moyenne 1907	58 420	30 825	89 245	55 762	555	3 188	9 575	25 000	88 866	15 303	10 433	180 071
1908. Janvier.....	85 123	53 615	138 738	79 141	1 048	5 984	9 020	25 000	141 156	16 126	9 114	283 468
Février.....	89 526	59 452	148 978	54 599	1 345	6 301	7 078	25 000	125 949	12 578	5 112	274 160
Mars.....	90 513	52 808	143 321	57 346	1 576	8 198	6 985	25 000	123 369	12 771	9 520	280 853
Avril.....	90 238	40 712	130 950	66 420	2 109	9 910	8 074	25 000	133 545	12 918	11 770	294 363
Mai.....	92 091	43 478	135 569	69 180	2 294	10 952	8 389	25 000	138 223	14 075	11 574	293 304
Juin.....	95 843	43 392	139 235	57 551	2 426	12 047	9 729	25 000	135 214	12 115	10 330	288 513
Juillet.....	103 357	40 883	144 240	58 510	3 807	12 019	9 054	25 000	143 398	11 811	12 035	297 550
Août.....	122 840	41 091	163 931	49 368	1 713	9 233	9 398	25 000	144 040	17 539	12 595	303 667
Septembre....	125 283	39 028	164 311	51 090	1 714	8 678	8 026	25 000	149 486	13 931	12 357	300 326
Octobre	125 351	38 367	163 718	66 343	3 580	8 605	8 419	25 000	164 331	11 511	16 424	306 036
Novembre	126 845	53 264	180 109	77 741	4 288	8 510	8 598	25 000	175 957	14 283	16 945	327 912
Décembre	126 528	56 344	182 872	74 100	4 959	7 273	9 579	25 000	173 711	13 556	15 216	341 783
Moyenne 1908	106 419	46 800	153 220	63 007	2 529	9 013	8 518	25 000	145 870	13 587	11 827	298 500
Moyenne annuelle	en proportion de la somme totale des écritures:											
1907	32 44	17 12	49 56	30 97	0 31	1 77	5 32	13 88	49 35	8 50	5 79	
1908	35 65	15 63	51 33	21 11	0 85	3 02	2 85	8 37	48 87	4 55	3 96	

Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.

ETABLISSEMENTS:	Total des rentrées en caisse	Total des effets escomptés	Total des avances sur mandatement accordées	Virements			Comptes des administrations fédérales et comptes de dépôt.			Mouvement des comptes de courants	Montants des effets à l'encaissement	Mouvement des Chambres de compensation (Clearing)	
				Total au crédit	Total au débit	Mouvement total	Total au crédit	Total au débit	Mouvement total				
				en 1 000 francs:									
A. Départements de la Direction générale.													
Ier Département	1907	—	74 871	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1908	—	174 620	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
IIe Département	1907	266 001	—	—	—	—	187 128	181 198	368 326	159 290	10 592	—	
	1908	199 681	2 766	3 534	—	—	495 645	487 296	982 941	157 653	8 792	—	
B. Succursales ¹⁾													
1. Succursale de Bâle	1907	155 429	59 055	554	948 769	940 433	1 889 202	393	334	727	—	9 032	574 005
	1908	177 081	115 660	6 601	1 645 744	1 645 884	3 291 628	10 457	10 517	20 974	—	27 949	1 153 188
2. » Berne	1907	83 007	42 667	909	139 402	137 806	277 208	398	364	762	—	13 390	37 363
	1908	134 730	45 069	4 387	301 150	300 576	601 726	10 529	10 493	21 022	—	26 602	55 665
3. » Genève	1907	123 318	52 203	8 909	347 011	344 959	691 970	650	429	1 079	—	15 659	22 810
	1908	155 971	99 328	44 195	802 943	803 482	1 606 425	4 607	4 869	9 476	—	30 170	330 804
4. » Lausanne	1908	19 974	5 835	344	19 287	18 812	38 099	360	424	784	—	1 030	1 136
5. » Lucerne ³⁾	1908	40 410	15 536	1 429	36 363	35 693	72 056	2 557	2 597	5 154	—	2 004	—
6. » Neuchâtel ²⁾	1907	44 908	21 023	—	51 070	50 058	101 128	109	93	202	—	270	—
	1908	95 512	43 183	15	108 904	109 190	218 094	1 213	1 357	2 570	—	1 575	—
7. » St-Gall	1907	91 689	63 548	87	124 241	122 842	247 083	226	226	452	—	4 891	2 649
	1908	150 142	67 165	1 572	319 259	318 579	637 838	2 884	2 976	5 860	—	15 981	135 336
8. » Zurich	1907	188 016	128 691	2 952	909 035	903 922	1 812 957	1 097	1 076	2 173	—	10 646	1 486 830
	1908	334 977	206 219	23 423	2 072 219	2 072 029	4 144 248	14 807	14 912	29 719	—	16 899	1 321 291
Total	1907	952 368	442 058	13 411	2 519 528	2 500 020	5 019 548	190 001	183 720	378 721	1 143 191	64 480	2 133 657
	1908	1 308 478	775 361	85 500	5 305 869	5 304 245	10 610 114	543 059	535 441	1 078 500	1 839 417	131 002	2 997 420

1) Le mouvement des agences est compris dans celui des succursales dont elles dépendent.

2) Ouverte le 20 septembre 1907.

3) 20 juillet 1908.

4) 26 octobre 1908.

Répartition des billets en circulation en 1907.

DATE:	Circulation totale	Le montant des billets en circulation se décompose comme suit:							
		1000 frs.		500 frs.		100 frs.		50 frs.	
		En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale
1907.									
6 juillet	59 534	3 121	5.24	3 393	5.70	35 832	60.19	17 188	28.87
15 juillet	56 691	2 552	4.50	2 887	5.09	34 161	60.26	17 091	30.15
23 juillet	54 142	2 121	3.92	2 671	4.93	32 509	60.04	16 841	31.17
7 août	69 585	2 343	3.37	3 940	5.66	40 697	58.49	22 605	32.48
15 août	67 914	2 017	2.97	3 447	5.07	39 157	57.66	23 293	34.30
23 août	66 886	2 204	3.29	3 255	4.87	37 561	56.16	23 866	35.68
31 août	71 978	2 094	2.91	3 178	4.42	40 355	56.06	26 351	36.61
7 septembre	72 552	2 295	3.16	3 161	4.36	39 976	55.10	27 120	37.38
14 septembre	72 319	2 058	2.85	3 121	4.31	39 646	54.82	27 494	38.02
23 septembre	82 773	1 944	2.35	4 025	4.86	46 057	55.64	30 747	37.15
30 septembre	97 453	4 325	4.44	6 147	6.31	53 171	54.56	33 810	34.69
7 octobre	100 093	4 982	4.98	6 200	6.19	53 452	53.40	35 459	35.43
15 octobre	95 752	3 732	3.90	5 328	5.56	51 656	53.95	35 036	36.59
23 octobre	95 590	3 401	3.56	5 338	5.58	51 236	53.60	35 615	37.26
31 octobre	113 717	6 138	5.40	7 201	6.33	60 299	53.03	40 079	35.24
7 novembre	117 537	6 620	5.63	7 802	6.64	61 610	52.42	41 505	35.31
15 novembre	118 372	6 043	5.10	7 681	6.49	62 454	52.76	42 194	35.65
23 novembre	114 986	5 574	4.85	7 142	6.21	60 671	52.76	41 599	36.18
30 novembre	117 147	6 030	5.15	7 205	6.15	61 364	52.38	42 548	36.32
7 décembre	116 874	5 929	5.07	7 605	6.51	60 357	51.64	42 983	36.78
14 décembre	112 637	4 939	4.39	6 612	5.87	58 676	52.09	42 410	37.65
23 décembre	130 927	5 575	4.26	8 614	6.58	69 320	52.94	47 418	36.22
31 décembre	159 220	10 302	6.47	12 929	8.12	82 850	52.04	53 139	33.37
Moyenne			4.25		5.73		54.87		35.15

Répartition des billets en circulation en 1908.

DATE:	Circulation totale	Le montant des billets en circulation se décompose comme suit :							
		1000 frs.		500 frs.		100 frs.		50 frs.	
		En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale	En 1000 francs	En % de la circu- lation totale
1908.									
7 janvier	153 890	7 643	4.97	11 273	7.32	81 501	52.96	53 473	34.75
15 janvier	141 477	5 679	4.02	9 056	6.40	76 033	53.74	50 709	35.84
23 janvier	132 364	4 798	3.63	7 762	5.86	71 120	53.73	48 684	36.78
31 janvier	133 581	5 381	4.03	8 142	6.09	71 007	53.16	49 051	36.72
7 février	130 267	4 955	3.80	7 538	5.79	69 237	53.15	48 537	37.26
15 février	124 361	4 028	3.24	6 783	5.45	66 293	53.31	47 257	38.00
22 février	120 605	3 671	3.04	6 258	5.19	64 173	53.21	46 503	38.56
29 février	124 293	4 367	3.51	6 459	5.20	65 200	52.46	48 267	38.83
7 mars	123 523	3 968	3.21	6 251	5.06	65 073	52.68	48 231	39.05
14 mars	121 453	3 723	3.06	5 981	4.93	63 851	52.57	47 898	39.44
23 mars	119 840	3 426	2.86	5 706	4.76	62 929	52.51	47 779	39.87
31 mars	136 517	6 293	4.61	8 048	5.89	71 435	52.33	50 741	37.17
7 avril	135 761	5 044	3.72	7 414	5.46	71 761	52.86	51 542	37.96
15 avril	131 010	4 387	3.35	6 737	5.14	69 284	52.89	50 602	38.62
23 avril	128 526	4 154	3.23	6 425	5.00	67 698	52.67	50 249	39.10
30 avril	143 014	7 461	5.22	9 118	6.37	73 825	51.62	52 610	36.79
7 mai	141 952	6 863	4.83	8 341	5.88	73 876	52.04	52 872	37.25
15 mai	136 008	5 998	4.41	7 279	5.35	71 109	52.28	51 622	37.96
23 mai	133 485	5 283	3.96	6 962	5.21	70 001	52.44	51 239	38.39
30 mai	137 708	6 172	4.48	7 373	5.36	71 610	52.00	52 553	38.16
6 juin	137 423	6 118	4.45	7 033	5.12	71 363	51.93	52 909	38.50
15 juin	132 613	5 312	4.00	6 430	4.85	68 768	51.86	52 103	39.29
23 juin	131 441	5 375	4.09	6 261	4.76	67 743	51.54	52 062	39.61
30 juin	146 278	7 795	5.33	8 783	6.00	75 186	51.40	54 514	37.27
7 juillet	146 173	6 266	4.29	7 874	5.39	76 425	52.28	55 608	38.04
15 juillet	142 787	5 470	3.83	6 980	4.89	75 724	53.03	54 613	38.25
23 juillet	138 404	4 859	3.51	6 185	4.47	73 777	53.30	53 583	38.72
31 juillet	148 599	6 721	4.52	7 400	4.98	78 743	52.99	55 735	37.51
7 août	145 994	5 893	4.04	7 021	4.81	77 596	53.15	55 484	38.00
15 août	142 887	5 498	3.85	6 701	4.69	75 604	52.91	55 084	38.55
22 août	139 943	5 750	4.11	6 332	4.52	73 703	52.67	54 158	38.70
31 août	148 983	7 320	4.91	7 418	4.98	77 609	52.09	56 636	38.02
7 septembre	147 745	6 266	4.24	7 091	4.80	77 508	52.46	56 880	38.50
15 septembre	146 386	6 114	4.18	6 723	4.59	77 011	52.61	56 538	38.62
23 septembre	147 422	5 831	3.96	6 988	4.74	77 651	52.67	56 952	38.63
30 septembre	165 800	8 890	5.36	9 527	5.75	86 737	52.31	60 646	36.58
7 octobre	164 500	7 426	4.51	9 153	5.56	86 585	52.64	61 336	37.29
15 octobre	161 338	7 243	4.49	8 490	5.26	85 103	52.75	60 502	37.50
23 octobre	160 013	6 712	4.19	8 215	5.13	84 575	52.86	60 511	37.82
31 octobre	179 327	9 537	5.32	10 695	5.97	94 494	52.69	64 601	36.02
7 novembre	180 296	8 757	4.86	10 925	6.06	95 368	52.89	65 246	36.19
14 novembre	179 187	9 287	5.18	11 010	6.14	94 657	52.83	64 233	35.85
23 novembre	169 952	7 179	4.23	9 519	5.60	90 571	53.29	62 683	36.88
30 novembre	174 762	8 556	4.90	10 037	5.74	92 733	53.06	63 436	36.30
7 décembre	168 985	6 594	3.90	9 042	5.35	90 437	53.52	62 912	37.23
15 décembre	165 561	6 962	4.21	8 683	5.24	88 215	53.28	61 701	37.27
23 décembre	174 109	8 186	4.70	9 613	5.52	92 660	53.22	63 650	36.56
31 décembre	204 056	13 153	6.44	13 640	6.69	107 948	52.90	69 315	33.97
Moyenne			4.22		5.40		52.70		37.68

Mouvement du portefeuille suisse.

Annexe N° 10.

(Effets sur la place et remises.)

ETABLISSEMENTS :	Montant du portefeuille suisse au 20 juin 1907		Escompté du 20 juin au 31 déc. 1907		Montant du portefeuille suisse au 31 décembre 1907		Escompté du 1 ^{er} janv. au 31 déc. 1908		Montant du portefeuille suisse au 31 décembre 1908	
	Effets	Montant en 1000 frs.	Effets	Montant en 1000 frs.	Effets	Montant en 1000 frs.	Effets	Montant en 1000 frs.	Effets	Montant en 1000 frs.
A. Départements de la Direction générale.										
I ^{er} Département	—	—	258	8 635	1 008	4 649	—	—	1 135	7 682
B. Succursales (1)										
1. Succursale de Bâle	369	7 190	7 997	51 938	985	18 564	12 163	94 651	762	13 738
2. » » Berne	—	—	3 871	38 498	628	7 860	3 754	34 527	831	4 460
3. » » Genève	713	13 536	6 793	34 775	602	3 490	10 984	66 310	636	3 447
4. » » Lausanne (4)	—	—	—	—	—	—	2 064	4 551	657	1 228
5. » » Lucerne (3)	—	—	—	—	—	—	2 294	9 976	546	3 315
6. » » Neuchâtel (2)	—	—	6 096	20 287	1 894	5 026	12 325	33 062	1 306	3 588
7. » » St-Gall	—	—	7 088	49 477	759	9 603	12 322	46 703	626	3 963
8. » » Zurich	—	—	11 587	114 117	1 567	28 678	18 843	175 422	1 282	22 325
Total	1 082	20 726	43 690	317 727	7 443	77 870	74 749	465 202	7 781	63 746

Mouvement des avances sur nantissement.

Annexe N° 11.

ETABLISSEMENTS :	En 1907		Avances sur nantissement au 31 décembre 1907	En 1908		Avances sur nantissement au 31 décembre 1908				
	avances accordées	avances remboursées		avances accordées	avances remboursées					
	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre des comptes	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre des comptes	Montant en 1000 frs.		
A. Départements de la Direction générale.										
II ^e Département	—	—	—	—	21	3 534	2 429	1	1 105	
B. Succursales (1)										
1. Succursale de Bâle	16	554	327	7	227	78	6 601	5 891	24	937
2. » » Berne	5	909	79	1	830	29	4 387	4 700	6	517
3. » » Genève	44	8 909	8 039	5	870	240	44 195	42 723	4	2342
4. » » Lausanne (4)	—	—	—	—	—	12	344	263	3	81
5. » » Lucerne (3)	—	—	—	—	—	20	1 429	486	12	943
6. » » Neuchâtel (2)	—	—	—	—	—	7	15	4	4	11
7. » » St-Gall	7	87	60	4	27	139	1 572	921	19	678
8. » » Zurich	8	2 952	2 190	5	762	258	23 423	20 354	42	3 831
Total	80	13 411	10 695	22	2 716	804	85 500	77 771	115	10 445

1) Le mouvement des agences est compris dans celui des succursales dont elles dépendent.

2) Ouverte le 20 septembre 1907.

3) » » 20 juillet 1908.

4) » » 26 octobre 1908.

ETABLISSEMENTS ¹⁾	CRÉDIT									
	Versements en espèces		Compensations		Virements sur place		Virements de places à places		Total au crédit	
	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.
1. Succursale de Bâle 1907	2 684	42 533	947	63 373	17 424	740 011	1 440	102 852	22 495	948 769
1908	5 316	86 578	3 152	144 756	29 116	1 255 229	4 094	159 181	41 678	1 645 744
2. » » Berne 1907	547	18 563	1 092	60 242	1 386	31 578	1 131	29 019	4 156	139 402
1908	1 836	40 387	3 211	86 441	5 180	100 076	3 179	74 246	13 406	301 150
3. » » Genève ... 1907	766	20 467	1 575	77 202	3 178	205 870	872	43 472	6 391	347 011
1908	1 720	42 038	4 378	214 681	8 770	468 844	3 269	77 380	18 137	802 943
4. » » Lausanne ⁴⁾ 1908	134	3 859	432	7 160	202	1 992	351	6 276	1 119	19 287
5. » » Lucerne ³⁾ 1908	287	7 128	941	18 702	333	2 635	619	7 898	2 180	36 363
6. » » Neuchâtel ²⁾ 1907	166	7 404	540	25 507	54	4 543	308	13 616	1 068	51 070
1908	408	6 683	1 636	45 877	152	9 979	1 339	46 365	3 535	108 904
7. » » St-Gall ... 1907	538	18 328	1 140	68 711	145	4 378	972	32 824	2 795	124 241
1908	1 986	64 315	4 659	124 277	1 538	43 414	2 201	87 253	10 384	319 259
8. » » Zurich ... 1907	1 038	54 744	2 785	212 587	4 330	548 207	1 869	93 497	10 022	909 035
1908	2 490	147 467	7 744	343 108	11 150	1 339 468	6 767	242 176	28 151	2 072 219
Total.... 1907	5 739	162 039	8 079	507 622	26 517	1 534 587	6 592	315 280	46 927	2 519 528
1908	14 177	398 455	26 153	985 002	56 441	3 221 637	21 819	700 775	118 590	5 305 869

(Le mouvement des mois précédant la reprise de ce service)

MOIS	Chambre de compensation de Bâle (Ouverte le 10 juillet 1907)				Chambre de compensation de Berne (Reprise le 1 ^{er} août 1907)				Chambre de compensation de Genève (Ouverte le 20 novembre 1907)				Chambre de compensation de Lausanne (Ouverte le 15 déc. 1908)	
	1907		1908		1907		1908		1907		1908		1908	
	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.
Janvier...	—	—	5 693	110 102 458	1 734	3 046 963	2 151	4 734 092	—	—	4 863	26 059 592	—	—
Février...	—	—	4 840	96 485 910	1 504	2 792 648	2 307	4 863 348	—	—	3 713	29 102 612	—	—
Mars.....	—	—	5 081	83 966 385	1 507	3 122 917	2 353	4 148 808	—	—	3 730	24 293 260	—	—
Avril.....	—	—	4 578	84 894 850	1 623	3 222 495	2 358	4 516 011	—	—	3 716	22 771 734	—	—
Mai.....	—	—	4 480	87 920 927	1 713	3 131 501	2 358	4 550 768	—	—	2 733	25 390 351	—	—
Juin.....	—	—	5 291	99 733 592	1 592	2 910 158	2 505	4 558 961	—	—	4 858	27 972 830	—	—
Juillet....	3 414	60 834 150	5 188	96 900 847	1 816	3 000 933	2 715	5 175 205	—	—	4 266	31 031 384	—	—
Août.....	4 539	99 037 029	4 409	82 341 279	1 853	3 105 318	2 530	4 394 196	—	—	3 833	33 707 074	—	—
Septembre	4 579	100 028 582	4 595	86 580 838	1 642	3 050 250	2 325	3 927 907	—	—	3 763	27 808 598	—	—
Octobre..	5 446	111 039 513	5 242	108 754 114	1 993	3 472 671	2 623	5 094 953	—	—	4 093	32 264 740	—	—
Novembre	5 562	105 741 238	4 979	102 424 734	1 866	3 269 366	2 492	4 676 741	1 476	3 803 771	3 957	25 962 765	—	—
Décembre.	5 326	97 324 826	5 404	113 082 504	1 941	3 238 272	2 578	5 023 962	2 470	19 006 551	3 025	24 438 964	610	1 135 992
Total	28 866	574 005 338	59 780	1 153 188 438	20 784	37 863 492	29 295	55 664 952	3 946	22 810 322	46 550	330 803 904	610	1 135 992

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des succursales dont elles dépendent.²⁾ Ouverte le 20 septembre 1907.³⁾ » » 20 juillet 1908.⁴⁾ » » 26 octobre 1908.

des virements.

D É B I T										Etat au 31 décembre		ÉTABLISSEMENTS ¹⁾
Payements en espèces		Compensations		Virements sur place		Virements de places à places		Total au débit		Nombre des comptes de vire- ments	Montant de l'avoir en comptes	
Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.	Nombre	Montant en 1000 frs.			
5 465	81 853	328	62 342	17 424	740 011	1 447	56 227	24 664	940 433	85	8 336	1907 1. Succursale de Bâle
7 385	118 870	1 988	118 106	29 116	1 255 229	3 958	153 679	42 447	1 645 884	88	8 196	1908
327	30 625	703	14 666	1 386	31 578	1 648	60 937	4 064	137 806	70	1 596	1907 2. » » Berne
623	46 716	2 256	40 466	5 180	100 076	3 772	113 318	11 831	300 576	150	2 170	1908
2 659	59 487	1 539	31 727	3 178	205 870	885	47 875	8 261	344 959	101	2 052	1907 3. » » Genève
3 812	114 549	3 000	128 915	8 770	468 844	2 378	91 174	17 960	803 482	60	1 513	1908
296	7 395	267	1 790	202	1 992	468	7 635	1 233	18 812	64	475	1908 4. » » Lausanne ⁴⁾
425	9 187	669	5 711	333	2 635	1 457	18 160	2 884	35 693	71	670	1908 5. » » Lucerne ³⁾
526	26 504	337	11 596	54	4 543	314	7 415	1 231	50 058	25	1 012	1907 6. » » Neuchâtel ²⁾
1 666	66 421	1 350	17 302	152	9 979	1 310	15 488	4 478	109 190	27	726	1908
1 133	73 741	769	14 852	145	4 378	1 143	29 871	3 190	122 842	51	1 399	1907 7. » » St-Gall
2 508	123 426	4 026	92 711	1 538	43 414	2 613	59 028	10 685	318 579	91	2 079	1908
1 734	112 416	3 310	167 817	4 330	548 207	1 557	75 482	10 931	903 922	145	5 113	1907 8. » » Zurich
3 327	192 211	8 158	336 011	11 150	1 339 468	5 209	204 339	27 844	2 072 029	244	5 303	1908
11 844	384 626	6 986	303 000	26 517	1 534 587	6 994	277 807	52 341	2 500 020	477	19 508	Total... 1907
20 042	678 775	21 714	741 012	56 441	3 221 637	21 165	662 821	119 362	5 304 245	795	21 132	1908

de compensation.

par la Banque Nationale est indiqué en *italiques*)

Chambre de compensation de St-Gall (Ouverte le 23 décembre 1907)				Chambre de compensation de Zurich (Reprise le 22 juillet 1907)				TOTAL				MOIS
1907		1908		1907		1908		1907		1908		
Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	Nombre des effets	Montant frs.	
—	—	2 842	13 078 573	<i>12 440</i>	<i>113 299 007</i>	12 989	124 399 238	<i>14 174</i>	<i>116 345 970</i>	28 538	278 373 953	Janvier
—	—	2 766	15 491 130	<i>11 038</i>	<i>115 408 333</i>	11 352	118 675 328	<i>12 542</i>	<i>118 200 981</i>	24 978	264 618 328	Février
—	—	2 732	11 201 779	<i>10 684</i>	<i>120 579 873</i>	11 760	114 592 312	<i>12 191</i>	<i>123 702 790</i>	25 656	238 202 544	Mars
—	—	2 642	10 489 261	<i>13 101</i>	<i>132 217 834</i>	11 585	103 422 764	<i>14 724</i>	<i>135 440 329</i>	24 879	226 094 620	Avril
—	—	2 301	11 749 572	<i>12 650</i>	<i>125 223 858</i>	10 969	97 718 667	<i>14 363</i>	<i>128 355 359</i>	22 841	227 330 285	Mai
—	—	2 805	10 480 927	<i>10 392</i>	<i>111 831 984</i>	12 533	107 285 022	<i>11 984</i>	<i>114 742 142</i>	27 992	250 031 332	Juin
—	—	2 571	9 370 036	<i>12 778</i>	<i>106 722 927</i>	12 288	109 491 119	18 008	170 558 010	27 028	251 968 591	Juillet
—	—	2 524	11 004 211	11 498	125 652 609	10 971	101 945 171	17 890	227 794 956	24 267	233 391 931	Août
—	—	2 578	9 445 299	11 378	135 017 333	10 558	99 725 110	17 599	238 096 165	23 819	227 487 752	Septembre
—	—	2 761	9 992 592	12 893	129 755 818	12 004	112 384 190	20 332	244 268 002	26 723	268 490 539	Octobre
—	—	2 801	12 068 783	12 556	143 216 611	11 916	117 089 192	21 460	256 030 986	26 145	262 222 215	Novembre
764	2 648 550	2 948	10 963 497	12 565	137 903 402	11 989	114 562 580	23 066	260 121 601	26 554	269 207 499	Décembre
764	2 648 550	32 271	135 335 660	143 973	1 496 829 589	140 914	1 321 290 693	198 333	2 133 657 291	309 420	2 997 419 639	Total

Détail du mouvement des chambres de compensation.

	Chambre de com- pensation de B & L e		Chambre de com- pensation de B a r n e		Chambre de com- pensation de G e n è v e		Chambre de compensation de L a u s a n n e	Chambre de com- pensation de S t . G a l l		Chambre de com- pensation de Z u r i c h		T O T A L	
	1907	1908	1907	1908	1907	1908	1908	1907	1908	1907	1908	1907	1908
1. Nombre des membres au 31 décembre	14	14	16	16	12	12	7	9	9	8	8	59	66
2. Montant moyen d'un effet, frs.	19 885	19 291	1 798	1 900	5 781	7 106	1 862	3 467	4 194	10 397	9 377	10 758	9 687
3. Mouvement journalier moyen, frs.	3 850 954	3 746 438	124 544	181 398	689 048	1 079 437	81 142	441 425	443 172	4 989 432	4 292 700	7 031 468	9 746 761
4. Réglé (du montant moyen journalier) a) par compensations proprement dites en frs.	2 693 742	2 645 032	62 845	84 387	369 536	604 006	29 843	166 807	204 894	3 943 114	3 119 223	5 331 946	6 658 868
en % du mouvement total	69,95 %	70,60 %	50,46 %	46,52 %	53,63 %	55,96 %	36,70 %	44,58 %	46,23 %	79,03 %	72,66 %	75,83 %	68,32 %
b) par comptes de virements en frs.	1 157 212	1 101 406	61 699	97 011	319 512	475 431	51 299	244 618	238 278	1 046 318	1 173 477	1 699 517	3 087 898
en % du mouvement total	30,05 %	29,40 %	49,54 %	53,48 %	46,37 %	44,04 %	63,30 %	55,42 %	53,77 %	20,97 %	27,34 %	24,17 %	31,68 %
5. Mouvement hebdomadaire le plus élevé, semaine du	1-7 Nov.	16-23 Déc.	24-31 Déc.	24-31 Janv.	16-23 Déc.	9-15 Juin	—	—	8-15 Févr.	24-31 Déc.	24-31 Janv.	—	—
Montant	31 799 824	33 368 699	1 382 136	2 252 176	3 919 277	9 573 684	—	—	6 033 441	40 676 313	38 122 333	—	—
6. Montant journalier effectivement compensé maximum	31 Déc.	15 Sept.	31 Oct.	31 Déc.	16 Déc.	29 Févr.	21 Déc.	31 Déc.	10 Févr.	30 Sept.	29 Févr.	—	—
a) Date	31 Déc.	15 Sept.	31 Oct.	31 Déc.	16 Déc.	29 Févr.	21 Déc.	31 Déc.	10 Févr.	30 Sept.	29 Févr.	—	—
b) Mouvement total du jour frs.	8 728 780	10 857 388	937 783	1 097 219	2 695 064	3 379 911	103 771	747 896	1 838 319	14 369 319	12 298 640	—	—
c) proportion des compensations	73,35 %	87,95 %	57,37 %	42 %	56,59 %	68,28 %	79,50 %	51,30 %	68,50 %	87,01 %	84,32 %	—	—
7. Mouvement journalier effectivement compensé minimum	23 Juillet	23 Mai	13 Sept.	22 Juillet	19 Déc.	16 Avril	23 Déc.	27 Déc.	26 Mars	20 Juillet	14 Sept.	—	—
a) Date	23 Juillet	23 Mai	13 Sept.	22 Juillet	19 Déc.	16 Avril	23 Déc.	27 Déc.	26 Mars	20 Juillet	14 Sept.	—	—
b) Mouvement total du jour frs.	1 077 319	1 094 157	22 846	160 437	238 799	176 522	26 614	241 387	53 916	2 071 777	2 102 835	—	—
c) proportion des compensations	72,58 %	47,11 %	20,94 %	8,57 %	30,12 %	57,65 %	11,60 %	36 %	29,38 %	71,43 %	54,82 %	—	—

Etat des titres au 31 décembre 1908.

1. Titres acquis en propre par la Banque.

DÉSIGNATION:	Montant nominal	Cours	Valeur
	frs.	%	frs.
4 0/0 Rente fédérale 1900, Chemins de fer	10 500. —	100	10 500. —
4 0/0 Bons de caisse Chemins de fer fédéraux 1908/1911..	780 000. —	100	780 000. —
3 1/2 0/0 Chemins de fer fédéraux 1899/1902	98 000. —	95	93 100. —
4 0/0 Chemin de fer Central-Suisse 1876	4 000. —	100	4 000. —
3 1/2 0/0 » » 1894 (jouissance 15/XII 08)	114 000. —	93	106 020. —
3 1/2 0/0 » » 1894 (jouissance 15/IX 08)	37 000. —	93	34 410. —
3 1/2 0/0 » Nord-est Suisse 1894, 1896/97	191 000. —	93	177 630. —
3 1/2 0/0 » » 1895	39 000. —	93	36 270. —
4 0/0 » Union-Suisse, I ^{re} et II ^e Hypothèque ..	331 100. —	100	331 100. —
4 0/0 Canton des Grisons 1906	63 000. —	100	63 000. —
4 0/0 » de Schaffhouse 1908	245 000. —	100	245 000. —
4 0/0 » » St-Gall 1907 (XXIV)	71 000. —	100	71 000. —
4 0/0 » » » 1907 (XXIII)	31 000. —	100	31 000. —
3 3/4 0/0 » » Zurich 1899	986 000. —	99.75	983 535. —
3 2/4 0/0 » » » 1905	64 000. —	97.50	62 400. —
	3 064 600. —		3 028 965. —
Diverses obligations dénoncées de Banques cantonales garanties par l'Etat:			
Titres à 3 1/2 0/0	frs. 10 500. —		
„ à 3 3/4 0/0	„ 156 677. 55		
„ à 4 0/0	„ 521 120. —		688 297. 55
			3 717 262. 55

Suite, page 52.

2. Titres remis par les banques ayant renoncé à leur droit d'émission.

DÉSIGNATION:	Montant nominal	Cours	Valeur
	frs.	%	frs.
3 ⁰ / ₁₀ Chemins de fer fédéraux 1903 différé	100 000. —	86	86 000. —
3 ¹ / ₂ % » » 1899/1902.....	653 000. —	95	620 350. —
3 ⁰ / ₁₀ Canton des Grisons 1897.....	48 000. —	83	39 840. —
3 ¹ / ₂ % » » » 1901	50 000. —	92	46 000. —
3 ¹ / ₄ % » de Lucerne 1895	206 000. —	87	179 220. —
3 ¹ / ₂ % » » » 1889	121 000. —	92	111 320. —
3 ¹ / ₂ % » » » 1894	135 000. —	„	124 200. —
3 ¹ / ₂ % » » St-Gall 1902 (XIII)	250 000. —	„	230 000. —
3 ¹ / ₂ % » » » » (XIV)	30 000. —	„	27 600. —
3 ¹ / ₂ % » » » » (XV)	25 000. —	„	23 000. —
3 ¹ / ₂ % » » Soleure 1888	28 000. —	„	25 760. —
3 ¹ / ₂ % » » » 1889	71 000. —	„	65 320. —
3 ¹ / ₂ % » » » 1894	46 000. —	„	42 320. —
3 ¹ / ₂ % » du Tessin 1893 (emprunt de conversion) ..	24 500. —	90	22 050. —
3 ¹ / ₂ % » » » » » ..	147 000. —	91	133 770. —
3 ¹ / ₂ % » » » » (debito consolidato redimibile)	344 500. —	„	313 495. —
4 ⁰ / ₁₀ Bons de caisse Canton du Tessin 1906	350 000. —	100	350 000. —
3 ¹ / ₂ % Canton de Vaud 1888 et 1904	15 000. —	92	13 800. —
	2 644 000. —		2 454 045. —

Récapitulation:

Valeur à l'inventaire des titres acquis en propre par la Banque..	frs. 3 717 262. 55
„ „ „ „ „ remis par les banques d'émission.	„ 2 454 045. —
Total	frs. 6 171 307. 55

**Tableau des succursales avec indication des agences
qui en dépendent. Description des rayons.**

Succursales	Rayons	Agences	
		Places	Banques chargées de la gestion d'une agence
1. Bâle	Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; les districts de Dornach et de Thierstein dans le canton de Soleure; le district de Laufon dans le canton de Berne.	—	—
2. Berne	Le canton de Berne, à l'exception des districts de Laufon et des Franches-Montagnes; le canton de Fribourg; le canton de Soleure à l'exception des districts de Dornach et de Thierstein; le districts d'Avenches dans le canton de Vaud.	Fribourg Soleure	Banque de l'Etat de Fribourg Solothurner Kantonalbank
3. Genève	Le canton de Genève.	—	—
4. Lausanne	Le canton de Vaud, à l'exception du district d'Avenches; le canton du Valais.	Sion	Caisse Hypothécaire et d'Épargne du canton du Valais
5. Lucerne	Les cantons de Lucerne et d'Uri; le canton de Schwyz, à l'exception des districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln; le canton d'Unterwald (Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas); le canton du Tessin; le district de Moesa dans le canton des Grisons.	Altdorf Bellinzone Lugano Schwyz	Ersparniskasse Uri Banca Cantonale Ticinese Banca della Svizzera Italiana Kantonalbank Schwyz
6. Neuchâtel	Le canton de Neuchâtel; le district des Franches-Montagnes dans le canton de Berne.	La Chaux-de-Fonds	Propre agence
7. St-Gall	Les cantons de St-Gall, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures.	Weinfelden	Thurgauische Kantonalbank
8. Zurich	Les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Glaris, de Zoug et d'Argovie; les districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln dans le canton de Schwyz; le canton des Grisons, à l'exception du district de Moesa.	Aarau Coire	Banque d'Argovie Graubündner Kantonalbank

Liste alphabétique des places bancables.

La Banque Nationale possède, sur les places indiquées en caractères gras, une succursale ou une agence, sur celles dont le nom est précédé d'une astérisque (*), une agence gérée par une autre banque; sur toutes les autres places, elle est représentée par des correspondants.

*Aarau	Ebnat	Lucerne	Schaffhouse
Affoltern s/Albis	Echallens	*Lugano	Schöftland
Aigle	Einsiedeln	Lutry	Schüpfheim (Lucerne)
*Altdorf	Entlebuch	Lyss	*Schwyz
Altstätten (St-Gall)	Eschlikon(Thurgovie)	Martigny	Sentier, Le
Amriswil	Escholzmatt	Meilen	*Sion
Andelfingen	Estavayer	Meiringen	Sissach
Appenzell	Flawil	Mels	*Soleure
Arbon	Fleurier	Mendrisio	Ste-Croix
Au (St-Gall)	Flums	Menziken	St-Gall
Aubonne	Frauenfeld	Monthey	St-Imier
Avenches	*Fribourg	Montreux	St-Margrethen (St-Gall)
Baar	Gelterkinden	Morat	St-Moritz
Baden	Genève	Morges	Stäfa
Bâle	Glaris	Moudon	Stans
Balsthal	Gossau (St-Gall)	Moutier	Steffisburg
Bauma	Grabs	Münsingen	Sursee
*Bellinzzone	Grandson	Neuchâtel	Thalwil
Berne	Granges	Nyon	Thoune
Berneck (St-Gall)	Grosshöchstetten	Olten	Tramelan
Berthoud	Grosswangen	Orbe	Triengen
Bex	Heiden	Oron	Uster
Bienne	*Herisau	Payerne	Uznach
Bischofszell	Herzogenbuchsee	Pfäffikon (Zurich)	Vallorbe
Brienz	Hochdorf	Porrentruy	Vevey
Brigue	Horgen	Ragaz	Wädenswil
Brugg	Huttwil	Rapperswil	Wald (Zurich)
Buchs (St-Gall)	Interlaken	Reinach	Wallenstadt
Bulach	Kappel (Toggenbg.)	Renens	Wangen s/A.
Bulle	Kreuzlingen	Rheineck	Wattwil
Bütschwil	Lachen	Rheinfelden	*Weinfelden
Château-d'Oex	Langenthal	Richterswil	Wetzikon
Chaux-de-Fonds, La	Langnau (Berne)	Rolle	Wil (St-Gall)
Chiasso	Laufenburg	Romanshorn	Willisau
*Coire	Lausanne	Romont	Winterthour
Cossonay	Lenzburg	Rorschach	Wohlen
Cully	Lichtensteig	Rüti (Zurich)	Wolhusen
Davos	Liestal	Saignelégier	Yverdon
Degersheim	Locarno	Samaden	Zofingue
Delémont	Loele, Le	Sarnen	Zoug
Dielsdorf			Zurich

Liste alphabétique des places auxiliaires sur lesquelles la Banque achète aussi des effets au pair.

Aadorf	Egelshofen	Reute (Appenzell)
Aeschi (Berne)	Emmishofen	Riva San Vitale
Airolo	Ennetbaden	Rivaz
Altnau	Ermatingen	Roggwil (Thurgovie)
Arlenheim	Eschenz	Rouvenaz s/Montreux
Au (Zurich)	Faido	Ruswil
Balgach	Frutigen	Salvan
Bassets, Les (Vaud)	Giubiasco	Scanfs
Baugy (Vaud)	Glion	Schmerikon
Bettlach (Soleure)	Goldach	Schmitten
Biasca	Grono	Schönenberg (Zurich)
Binningen	Herbrugg	Sierre
Blonay	Horn	Sirnach
Bonport (Vaud)	Hütten	Soazza
Bottighofen	Jona	Solduno
Boveresse	Jongny	Sonzier s/Montreux
Bözingen	Kaltbrunn	Spiez
Brent (Vaud)	Kirchberg (Berne)	Steinach
Brissago	Kriens	St-Légier
Bürglen (Thurgovie)	Kurzdorf	St-Saphorin (Lavaux)
Buttes	Kurzrickenbach	St-Sulpice (Neuchâtel)
Buttisholz	Langdorf	Tarasp Kurhaus
Calprino	Läufelfingen	Tavel (Tafers, Fribourg)
Capolago	Lausen	Tavel près Montreux
Castagnola	Longeau (Berne)	Territet
Chailly s/Vevey	Madretsch	Tesserete
Chardonne	Magadino	Tour-de-Peilz, La
Charmey	Märstetten	Trait, Le, s/Montreux
Châtel-St-Denis	Massagno	Unterseen
Chexbres	Matten, près Interlaken	Vernex-Montreux
Chillon	Mézières (Vaud)	Verraye
Clarens s/Montreux	Minusio	Veytaux (Vaud)
Collonges "	Môtiers	Viège
Corseaux	Münsterlingen	Viganello
Corsier (Vaud)	Muralto	Vuarennnes, Les, s/Montreux
Cousset	Nidau	Vulpera Kurhaus
Couvet	Niederdorf (Bâle-Campagne)	Waldenburg
Crêtes, Les (Vaud)	Novaggio	Widnau
Daro	Oberdiessbach	Wimmis
Diepoldsau	Oerlikon	Worb
Dongio	Ponts-de-Martel, Les	

APPENDICE.

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive des actionnaires de la Banque Nationale Suisse

à Berne, salle du Conseil National
jeudi, le 23 août 1906.

Présidence; Mr. le Conseiller fédéral *R. Comtesse*, Chef du Département fédéral des finances, représentant du Conseil fédéral. (Art. 80 de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse du 6 octobre 1905.)

I.

Ouverture de l'assemblée constitutive.

A 11¹/₄ heures du matin, Mr. le Conseiller fédéral *Comtesse*, Chef du Département fédéral des finances, déclare ouverte l'Assemblée constitutive des actionnaires en exécution des dispositions de l'art. 80 de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse du 6 octobre 1905. Il enregistre avec satisfaction la présence de nombreux actionnaires et prononce le discours suivant:

Messieurs les Actionnaires,

Je ne serai contredit par personne si j'affirme ici qu'un grand résultat a été obtenu dans notre patrie par la loi qui a décrété la création d'une banque unique d'émission sous le nom de Banque Nationale Suisse, et que le jour où se réunit, pour la première fois, l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque, pour faire le premier usage des compétences que la loi lui confère, marque une date importante dans notre vie économique et financière.

Ce résultat était désiré et attendu depuis longtemps par tous ceux qui estimaient avec raison que le régime de la pluralité des banques d'émission, malgré l'existence entre elles d'un lien concordataire et malgré les efforts louables qu'elles ont faits pour régulariser notre circulation ne pouvait plus répondre aux nécessités commerciales grandissantes de notre pays et ne pouvait nous donner des garanties suffisantes pour une bonne circulation fiduciaire et pour la sécurité de notre crédit.

L'expérience avait d'ailleurs prononcé. Le besoin d'unité dans ce domaine de la circulation fiduciaire et du mécanisme de la circulation s'était imposé ailleurs; il devait s'imposer chez nous. Tous les Etats qui nous entourent ont tous successivement gravité vers l'unité en matière d'émission de billets de banque. C'est cette tendance qui a amené la création de la Banque de France, qui a imprimé une direction nouvelle

à la circulation fiduciaire de l'Angleterre, qui a fait remplacer en Belgique la Société générale et la Banque de Belgique par la Banque nationale, qui a fait proroger pour une nouvelle période le privilège de la Banque de Hollande, qui a dicté les dispositions de la loi autrichienne et qui a mis fin, en Allemagne, au morcellement des souverainetés en matière de banques d'émission et à la concurrence de ces banques; c'est elle qui a fait entrer aussi les banques américaines dans une voie nouvelle d'unité et de restriction quant à l'émission de la monnaie de papier.

Nous ne faisons donc que nous conformer à une expérience qui a été faite dans d'autres pays où l'on a reconnu depuis longtemps que la régularité et la sécurité de la circulation ne pouvaient être convenablement assurées qu'en conférant à un établissement financier unique la faculté de mettre en circulation du papier et de régler cette circulation suivant les besoins du marché national.

La circulation des billets de banque doit se mesurer, en effet, sur les besoins du commerce et des échanges; les billets sont les instruments des échanges et des transactions. Quand les échanges se réduisent, il faut réduire la circulation des instruments d'échange; quant ils se multiplient, il faut augmenter cette circulation.

Il y a des limites dans la circulation qui sont données par les besoins et qu'il ne faut pas dépasser. La circulation fiduciaire doit avoir constamment, comme base solide et invariable, le métal précieux et elle doit se répandre ou se resserrer de la même manière que la circulation métallique. Le billet ne doit intervenir que comme un auxiliaire toujours attaché à l'instrument principal, au métal. Or, ce ne sont pas des banques multiples et souvent concurrentes, obéissant à des impulsions diverses, n'ayant d'autre boussole que celle de leur intérêt, vivant dans leur sphère limitée d'action, qui sont en état de régler l'extension ou le resserrement de la circulation fiduciaire, d'après les besoins du pays et l'état de la circulation métallique. Il n'y a qu'une banque unique, à laquelle se rattacheront des succursales et des agences répandues sur tout le territoire, qui sera douée de la puissance nécessaire pour pouvoir toujours connaître et apprécier sainement les besoins du marché, surveiller et régler la circulation et constituer, en même temps, une réserve suffisante pour pouvoir faire face à toutes les éventualités.

Elle devra donc fonctionner comme un régulateur suprême et désintéressé, ouvrant ou fermant l'écluse pour régler les mouvements de la circulation au niveau des besoins, sans qu'il y ait surabondance de papier à certains moments ou disette dans d'autres. Elle devra toujours avoir l'intérêt public du pays comme le premier mobile de ses déterminations et ne jamais oublier que le monopole qui lui a été concédé l'a été non pas dans le but d'arriver à réaliser de très grands bénéfices, mais avant tout dans le but supérieur de faire profiter le public tout entier de la création de la Banque, des bienfaits d'une bonne circulation fiduciaire et de tout ce qui pourra favoriser le développement de l'escompte commercial.

La fixation du taux de l'escompte se rattache étroitement à la question de la circulation fiduciaire, c'est-à-dire à l'exercice du privilège d'émission dont la Banque se trouve investie. Sans doute, elle doit chercher à fournir au commerce un taux d'escompte aussi régulier et aussi favorable que possible, en ayant constamment les regards fixés sur la situation monétaire générale, sur l'état des échanges, sur l'activité des transactions, sur la tendance générale des affaires, sur toutes les circonstances économiques extérieures ou internes qui déterminent l'étendue des besoins ou leur réduction. Mais elle ne saurait oublier non plus que le vrai frein aux abus possibles de la circulation du papier ou du crédit se trouve dans le taux de l'escompte et que la hausse du taux de l'escompte est le moyen le plus efficace de défendre l'encaisse métallique, d'empêcher le numéraire de sortir du pays, d'empêcher aussi une extension exagérée du crédit et les spéculations imprudentes. C'est ainsi que la Banque arrivera à maintenir la solidité de son crédit et de celui du pays et à prévenir et atténuer les crises auxquelles nous pourrions être exposés.

Que la Banque nationale comprenne ainsi sa fonction! Qu'elle fasse du mécanisme puissant dont elle va disposer avec le billet de banque et avec l'escompte, et dont la puissance doit s'accroître avec les années, un emploi toujours judicieux; et elle rendra à la masse de notre population, dans l'ordre commercial et financier, des services de plus en plus considérables et elle aura bientôt conquis dans le pays une situation qui sera au-dessus de toute atteinte, une confiance qui sera indestructible et qui lui

permettra d'exercer une influence salubre et bienfaisante sur la marche des affaires! Et dans quelques années, ceux-là même qui rêvaient une autre conception dans l'organisation de la banque devront reconnaître qu'une banque créée sous une autre forme n'aurait pu dépasser les états de service et la somme d'activité de l'institution dont le pays se trouve enfin doté.

A nous tous maintenant le devoir de travailler à la forte existence de cette institution, en lui assurant le respect du pays, de manière qu'elle puisse lui rendre le plus de services dans l'intérêt de sa prospérité! Nous demandons aux cantons de faire bonne garde autour d'elle, puisqu'ils doivent recueillir la plus grosse part de ses bénéfices et puisqu'ils trouveront en elle, pour leur budget, un aliment précieux et qui ira sûrement en grandissant avec les années. Nous demandons à notre peuple de l'entourer de sa confiance avec la certitude que la possession d'une telle force, bien dirigée, aura sur la fortune, sur le crédit, sur les destinées de notre patrie une action profonde et qu'elle sera, avec ses ressources, avec son encaisse métallique, avec toute son organisation, le plus puissant instrument de défense de notre crédit, de notre sécurité commune et la ressource suprême de notre pays dans les temps de crise et de danger!

Nous souhaitons en terminant que les hommes qui seront appelés à la diriger soient toujours, par leur intelligence, leurs aptitudes spéciales, leur vigilance et leur patriotisme, à la hauteur de la mission délicate que nous allons leur confier!

II.

Bureau provisoire.

Sur la proposition de Mr. le Président, l'assemblée constitutive nomme:

1^o en qualité de secrétaire provisoire:

Mr. *F. Streiff*, Juge à la Cour suprême du Canton de Berne, à Berne.

2^o en qualité de scrutateurs provisoires:

a. Monsieur *J. Buser*, député au Conseil national, à Sissach;

b. » *R. Suter*, député au Conseil national, à Zofingue;

c. » *Robert Billeter*, directeur des finances de la ville, à Zurich;

d. » *H. Simon*, député au Conseil des Etats, à Grandson.

Le Président, le secrétaire et les quatre scrutateurs constituent le **bureau provisoire**.

III.

Notaire public.

Assiste à l'Assemblée constitutive en qualité de notaire public chargé de rédiger l'acte authentique prévu à l'art. 618 du code fédéral des obligations (art. 35 de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse):

Mr. *Chr. Tenger*, notaire à Berne.

IV.

Sont en outre présents.

1. Mr. *J. Hirter*, Président du Conseil national à Berne, appelé le 18 juillet 1906 par le Conseil fédéral aux fonctions de Président du Conseil de banque (art. 80, al. 1, de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse).

2. Mr. *P. Usteri*, député au Conseil des Etats à Zurich, appelé le 18 juillet 1906 par le Conseil fédéral aux fonctions de Vice-Président du Conseil de banque (art. 80, al. 1, de la loi précitée).

Mr. *Hirter* fonctionne aujourd'hui en qualité de Vice-Président de l'Assemblée constitutive.

V.

Constatations préliminaires.

Mr. le Président procède aux constatations préliminaires suivantes:

1.

Par décision du Conseil fédéral du 29 juin 1906, il a été constaté que le **fonds-capital de la Banque a été entièrement souscrit**. (Arrêté du Conseil fédéral du 29 juin 1906 et art. 80 de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse).

2.

Le **premier versement de 20%** sur le fonds-capital a été effectué intégralement, tous les actionnaires s'étant libérés de ce versement en temps utile (art. 80, al. 2, de la loi précitée).

3.

Par déclaration notariée du 23 août 1906, Mr. le notaire *Tenger* constate, après examen des pièces à lui fournies, que le fonds-capital de la Banque a été entièrement souscrit et que les 20% de ce capital ont été versés.

Le Secrétaire donne lecture de la dite déclaration, laquelle est rédigée comme suit:

Déclaration.

(Traduction) Le soussigné, notaire public du Canton de Berne, déclare en se basant sur les pièces qui lui ont été soumises, que le fonds-capital (capital-social) prévu par la loi fédérale du 6 octobre 1905 sur la Banque Nationale Suisse a été intégralement souscrit et que le 20% a été versé.

Berne, le 23 août 1906.

sig. *Ch. Tenger*, not.

4.

En application des art. 12 et 80 de la loi fédérale sur la Banque Nationale, les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée constitutive par les soins du Département fédéral des finances au moyen de lettres recommandées du 30 juillet 1906 et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce des 3 et 4 août 1906, Nos 328 et 329.

L'ordre du jour

indiqué dans la convocation est le suivant:

- 1° Nomination de quinze membres du Conseil de banque (art. 41, 43 et 45 de la loi fédérale sur la Banque Nationale).
- 2° Nomination de trois membres et de trois suppléants de la Commission de Contrôle (art. 41 et 54 de la loi précitée).

5.

La liste de présence (art. 35 de la loi précitée) accuse la présence de

a. actionnaires privés présents ou représentés	2,703
b. nombre de leurs actions présentes ou représentées	16,156
c. nombre des voix valables par suite de la réduction prévue par l'art. 38 de la loi	13,118
d. nombre des Banques d'émission actuelles, — y compris la Caisse hypothécaire et d'épargne du Canton du Valais, — présentes et représentées	37

e. nombre de voix des banques d'émission et de la dite Caisse	21,236
f. nombre des Cantons représentés	23
g. nombre des voix des Cantons	38,764
h. nombre total des voix présentes	76,156
i. nombre total des voix valables (litt. c. e. g.)	73,118

Le quorum fixé à l'art. 37 de la loi fédérale («au moins 30 actionnaires représentant au moins 10,000 actions») étant ainsi atteint et largement dépassé, l'assemblée constituante peut donc délibérer valablement.

VI.

Décision en vertu de l'art. 618 du Code fédéral des obligations.

Sur la proposition de Mr. le Président et aucune observation n'ayant été formulée relativement aux constatations légales qui viennent d'être faites, l'Assemblée constitutive des actionnaires reconnaît en conséquence, par une décision formelle qui sera consignée au procès-verbal, qu'elle se trouve dans les conditions légales pour siéger et délibérer valablement.

Cette décision fera en outre l'objet d'un acte authentique qui sera dressé par les soins du notaire public présent, Mr. *Tenger*, notaire à Berne, et qui sera annexé au présent procès-verbal.

VII.

Ordre du jour.

1. Nomination de 15 membres du Conseil de banque (art. 41, 43 et 45 de la loi fédérale sur la Banque Nationale).

Avant d'ouvrir la discussion générale sur cet objet, Mr. le Président propose à l'Assemblée de confirmer définitivement les membres du bureau élus à titre provisoire soit:

Mr. *Streiff*, comme secrétaire et MM. *Buser*, *Suter*, *Billeter* et *Simon*, comme scrutateurs.

L'Assemblée se déclare d'accord, aucune opposition n'étant soulevée.

En outre et dans le but de faciliter les opérations du vote et d'accélérer le dépouillement, l'Assemblée, sur la proposition de Mr. le Président, décide de compléter le nombre des scrutateurs par les nominations suivantes:

MM. *J. Maurer-Hartmann*, négociant, à Zurich,

Edouard Stauffer, Directeur de la Banque Fédérale, à Berne,

Louis Droz, Directeur de la Banque Fédérale, à La Chaux-de-Fonds,

R. Gatschmann, Directeur de la succursale de la Banque cantonale neuchâteloise, à La Chaux-de-Fonds,

C. Blankart, Directeur de la Banque de Lucerne, à Lucerne,

Alfred Aellig, Contrôleur de la Banque cantonale, à Berne,

R. Staub, fondé de pouvoir chez Brown-Boveri & Cie., à Baden,

G. Michel, Directeur de la Banque du Toggenbourg, à Lichtensteig.

Discussion générale.

Mr. *Ramu*, ancien député au Conseil national, à Genève, fait la déclaration suivante:

Monsieur le Président et Messieurs,

Au nom d'un certain nombre d'actionnaires de Bâle, St-Gall et Genève, je fais la déclaration suivante:

«La liste qui est proposée par un groupe restreint d'actionnaires ne tient pas compte de la nécessité que les principales places de banque soient représentées d'une manière égale.

« Ces places importantes sont Berne, Zurich, Bâle, St-Gall et Genève et il convient qu'aucune ne soit majorisée. Or la liste proposée attribuée à Berne et à Zurich, à chacun deux nominations, ce qui, après la désignation déjà faite du président et du vice-président du Conseil de banque, donnera la répartition suivante :

Berne: 3 membres,
 Zurich: 3 »
 Bâle: 1 »
 St-Gall: 1 »
 Genève: 1 »

« Il serait équitable de renvoyer l'élection qui nous réunit aujourd'hui après une réunion préparatoire à laquelle seraient convoqués tous les groupes intéressés. Mais il nous paraît que le Conseil fédéral, qui a encore à désigner 23 membres du Conseil de banque, pourra corriger les erreurs de ceux qui ont préparé la liste qui vous est soumise.

« Nous demandons donc à Monsieur le Président qu'il nous donne l'assurance que le Conseil fédéral corrigera l'erreur commise en rétablissant l'harmonie dans un rouage important de la Banque Nationale Suisse. »

Il demande l'insertion de cette déclaration au procès-verbal.

Mr. le *Conseiller d'Etat D' Huber*, Directeur des finances du Canton d'Argovie, donne lecture de la déclaration suivante :

Déclaration.

(Traduction) « Les représentants de 14 Gouvernements cantonaux se sont réunis hier soir à l'effet de se prononcer sur les élections au Conseil de banque. En général, on a été étonné de ce qu'à la dernière heure seulement des démarches aient été faites pour provoquer un échange d'idées entre les intéressés. En outre, nous avons été vivement surpris de voir qu'aucun Gouvernement cantonal n'a été pressenti. Les Cantons, si on ne veut considérer que le côté matériel et purement financier de la question, ont, en leur qualité de gros actionnaires, le plus grand intérêt à l'organisation et à la prospérité de la Banque Nationale, attendu qu'ils participent avec $\frac{2}{5}$ du fonds-capital comme Etats et avec une part considérable attribuée à leurs banques cantonales.

« Nous avons donc discuté hier quelle attitude nous devons prendre à l'égard de la proposition des groupes intéressés, telle qu'elle vient d'être distribuée. Nous avons décidé de ne pas faire d'opposition, parce que nous estimons qu'une représentation convenable appartient au capital privé et aux banques et qu'il vaut mieux que ces représentants soient désignés par les actionnaires et non par le Conseil fédéral. Ces intérêts étant maintenant suffisamment représentés, nous attendons formellement du Conseil fédéral qu'il appelle les Gouvernements cantonaux, qui sont les représentants de l'intérêt public, à prendre part à l'administration de la Banque, en leur accordant une représentation dans le Conseil de banque.

« Notre assemblée m'a chargé de vous communiquer ses décisions et je demande que la présente déclaration soit insérée au procès-verbal pour être communiquée au Conseil fédéral. »

Mr. le Président répond aux observations présentées par MM. *Ramu* et *Huber*, en déclarant qu'il aura soin de transmettre leurs desiderata au Conseil fédéral. Il ajoute que si les Cantons et les Banques cantonales ont négligé de prendre l'initiative qui leur appartenait pour la préparation d'une liste de candidats pour l'assemblée de ce jour, le Département fédéral des finances ne peut encourir de ce chef aucune responsabilité ni aucune critique. En constatant qu'aucune initiative n'était prise par les intéressés, le Département des finances a cru bien faire en invitant quelques actionnaires à se concerter pour l'élaboration d'une liste de candidats; sans cela nous aurions vu se succéder aujourd'hui des scrutins sans nombre et sans issue, et c'eût été le gâchis!

Rappelant les dispositions des articles 44 et 45, dont il est fait lecture — concernant la nomination du Conseil de banque, — Mr. le Président donne l'assurance que le Conseil fédéral, pour la nomination des 23 membres qu'il est encore appelé à désigner, procédera avec tout le soin et toute l'objectivité nécessaires et cherchera à tenir compte de tous les intérêts légitimes, sans avoir la prétention de pouvoir donner satisfaction à tout le monde.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close et l'Assemblée procède, au scrutin secret, à l'élection de 15 membres du Conseil de banque.

A 2¹/₄ heures de l'après-midi, Mr. le Président charge Mr. Hirter, vice-président de l'Assemblée générale, de proclamer le résultat du scrutin. Ce résultat est le suivant :

Nombre des voix rentrées :	72,666
Non-valables (bulletins blancs etc.):	4,252
Nombre des voix valables :	68,414
Majorité absolue:	<u>34,208</u>

Sont déclarés élus :

1. Mr. Fr. Mauderli, Directeur de la Banque cantonale, à Berne	par 67,196 voix
2. » Lucien Decoppet, Directeur de la Banque cantonale, à Lausanne	» 66,782 »
3. » F. Frey, Directeur de la Banque de Bâle, à Bâle	» 66,779 »
4. » Albert Scherb, Député au Conseil des Etats, Président de la Banque cantonale de Thurgovie, à Bischofszell	» 65,535 »
5. » J. Wilhelm Vigier, Député au Conseil national, ancien banquier, à Soleure	» 63,900 »
6. » Dr Hermann Heller, Député au Conseil national, Président de la Ville, à Lucerne	» 62,959 »
7. » Alphonse Théraulaz, Député au Conseil national et Directeur des finances cantonales, à Fribourg	» 62,438 »
8. » Dr H. Huber, Directeur des finances cantonales, à Aarau	» 61,904 »
9. » Gustave Ador, Conseiller national et membre du Conseil d'administration de la Banque du Commerce, à Genève	» 61,137 »
10. » Gottfried Kunz, Président du Gouvernement et Directeur des finances cantonales, à Berne	» 60,531 »
11. » Edouard Droz, Directeur des finances cantonales, à Neuchâtel	» 60,017 »
12. » A. Hugentobler-Schirmer, Président de la Banque de St-Gall, à St-Gall	» 59,714 »
13. » Dr Jules Frey, Directeur de la Société du Crédit Suisse, à Zurich	» 59,322 »
14. » Edouard Graf, Président de la Banque cantonale, à Zurich	» 58,967 »
15. » J. Töndury-Zender, banquier, à Samaden	» 50,192 »

Ont obtenu des voix :

Mr. A. Lombard, Genève	15,722 voix	Mr. Fazy, Conseiller national,	
» P. Scherrer, Bâle	13,432 »	Genève	6,026 voix
» Flueler, Schwyz	8,816 »	» James de Dardel, Neuchâtel	4,207 »
» Calame-Colin,		» Duttwyler, Zurich	2,453 »
La Chaux-de-fonds	8,430 »	» F. Freuler	1,783 »
» A. Messmer St-Gall	7,801 »	» Isler, Conseiller aux Etats,	
		Aarau	1,271 »

Ont obtenu des voix :			
Mr. <i>Kundert</i> , Directeur, Zurich	658 voix	Mr. <i>D' Ernst</i> , Winterthour	72 voix
» <i>Wild</i> , Conseiller d'Etat, Thurgovie	601 »	» <i>Henri Calame</i>	42 »
» <i>Stiffler</i> , Coire	501 »	» <i>D' Paul Speiser</i>	29 »
» <i>Heitz</i> , Colonel	421 »	» <i>Billeter</i> , Conseiller municipal, Zurich	27 »
» <i>Bürke-Müller</i> , St-Gall	216 »	» <i>Alder</i> , Conseiller d'Etat, Hérisau	11 »
» <i>D' Schärer</i> , Berne	200 »	» <i>Hofmeister</i>	8 »
» <i>Elsener</i> , Zurich	115 »	» <i>Châtelain</i> , Neuchâtel	5 »
» <i>Werner Stauffacher</i> , Bâle	115 »	» <i>Bundi</i> , Berne	2 »
» <i>Bavier</i> , Coire	105 »	» <i>Wirz</i> , Sarnen	2 »
» <i>J. J. Gardiol</i>	101 »	» <i>Staub</i> , Directeur, à Berne	1 »
» <i>Steiner-Nussbaumer</i> , Birrwil	96 »		
» <i>Marc Morel</i>	90 »		

**2. Nomination de 3 membres et de 3 suppléants de la Commission de contrôle.
(Art. 41 et 54 de la loi fédérale.)**

Mr. le Président communique à l'Assemblée que *Mr. Antoine Messmer*, Directeur des finances du Canton de St-Gall, qui figure sur la liste imprimée distribuée aux actionnaires, déclare refuser toute élection, et qu'un groupe d'actionnaires présente à sa place *Mr. Wild*, Conseiller d'Etat et Directeur des finances, à Frauenfeld.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close et l'assemblée passe au scrutin secret à l'élection des 3 membres et des 3 suppléants de la Commission de contrôle.

A 2 heures et 25 minutes, *Mr. le Président* charge *Mr. Hirter*, vice-président de l'Assemblée générale, de proclamer le résultat du scrutin. Ce résultat est le suivant:

Nombre des voix rentrées	64,606, toutes valables.
Majorité absolue	<u>32,304.</u>

Sont déclarés élus

A. en qualité de membres de la Commission de contrôle:

1. <i>Mr. W. Speiser</i> , ancien banquier, à Bâle	par 64,049 voix
2. » <i>A. Huber</i> , ancien Chef de comptabilité du Crédit Suisse, à Zurich	» 62,874 »
3. » <i>Wild</i> , Conseiller d'Etat, à Frauenfeld	» 50,161 »

Ont obtenu des voix :			
Mr. <i>A. Messmer</i> , St-Gall	8,129 voix	Mr. <i>Frymann</i> , Winterthour	7 voix
» <i>Bowier</i> , Genève	3,327 »	» <i>Kully</i> , Soleure	5 »
» <i>Schmid</i> , Lucerne	826 »	» <i>Châtelain</i> , Neuchâtel	3 »
» <i>Sidler</i> , Lucerne	331 »	» <i>Calame</i> , Cernier	3 »
» <i>Glaser</i> , Liestal	245 »	» <i>Eugster</i> , Speicher	2 »
» <i>Benoit</i> , Neuchâtel	100 »	» <i>Kleinert</i>	2 »
» <i>Staub</i> , Baden	49 »	» <i>Künzler</i> , Zurich	2 »
» <i>Mercier</i> , Lausanne	12 »	» <i>Billeter</i> , Zurich	2 »
» <i>Narbel</i> , Lausanne	10 »	» <i>Louis Droz</i> , La Chaux-de-fonds	1 »

B. en qualité de suppléants de la Commission de contrôle:

1. *Mr. Paul Benoit*, Directeur de la Caisse cantonale d'assurance populaire, à Neuchâtel . par **63,277 voix**
2. » *A. Eugster*, Conseiller national, à Speicher » **63,273 »**
3. *Fritz Spillmann*, Conseiller d'Etat, à Zoug » **63,091 »**

Ont obtenu des voix :

<i>Mr. Ziegler</i> , Schaffhouse	501 voix	<i>Mr. Schwab</i> , Payerne	3 voix
» <i>Stocker</i> , Baden	45 »	» <i>Kundert</i> , Zurich	2 »
» <i>Belperrin</i> , Neuchâtel	19 »	» <i>Staub</i> , Directeur	2 »
» <i>Diem</i> , Bienne	19 »	» <i>Wild</i>	2 »
» <i>A. Aellig</i> , Berne	8 »	» <i>Billeter</i> , Zurich	1 »
» <i>Calame-Colin</i> , La Chaux-de-fonds	4 »		

Le bureau est chargé de donner aux élus connaissance de leur nomination. Il donnera également connaissance au Conseil fédéral des nominations auxquelles l'Assemblée générale constitutive vient de procéder. (Art. 45 al. 2 de la loi fédérale.)

L'ordre du jour étant épuisé, Mr. le Président déclare l'Assemblée générale constitutive close et lève la séance à 2 heures et demie.

Berne, le 23 Août 1906.

Au nom de l'Assemblée générale,

Le Secrétaire :

Streiff.

Le Président :

Comtesse.

Les Scrutateurs :

J. Buser

R. Suter

Rob. Billeter

H. Simon

J. Maurer

E. Stauffer

Louis Droz

R. Goetschmann

C. Blankart

A. Aellig

Rud. Staub

G. Michel